

Bulletin du RCHTQ

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*



Jean Marchand (1918-1988),
ancien président de la CSN

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Georges Massé (président et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières), Jacques Rouillard (secrétaire-trésorier et professeur à l'Université de Montréal), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin, archiviste et chercheur associé à la Chaire Hector-Fabre à l'UQAM), Éric Leroux (Responsable de la vitrine du livre et professeur à l'Université de Montréal).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu : \$ 20.00

Institution canadienne : \$ 25.00

Institution étrangère : \$ 30.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$15.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ, Département d'histoire, Université de Montréal,
 C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse (de préférence sur disquette Word Perfect ou Word accompagné d'une sortie papier).

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html>

La reproduction de photo de la couverture est autorisée par les archives de la CSN.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

ARTICLE

- 4 La classe ouvrière montréalaise et la sphère publique
Daniel Banoub

DOCUMENT

- 23 Souvenir de trois imprimeurs du début du siècle (troisième partie)
- 26 L'unité syndicale au Canada. «on peut estimer que la mouvement vers la fusion était peut-être un mouvement qui répondait à un sentiment de découragement du coté de la CTCC - André Roy (CTCC)
- 41 L'unité syndicale au Canada. «L'argument des opposants à l'affiliation au CTC était que la CTCC perde son caractère propre et ensuite comme francophones notre rôle deviendrait insignifiant dans ce grand tout nord-américain contrôlé par les anglophones et les américains» - Jean Marchand, ancien président de la CSN de 1961 à 1965

LA VITRINE DU LIVRE

- 48 Desilets, Christian ; Ledoux, Denis, *Histoire des normes du travail au Québec de 1885 à 2005. De l'Acte des manufactures à la Loi sur les normes du travail*, Québec, Les Publications du Québec, 2006, 319 pages.
(Jean-Claude Dionne)

La classe ouvrière montréalaise et la sphère publique

David Banoub¹
Étudiant de maîtrise
Université Carleton, Ottawa

Nous le déclarons, et nous en avons une profonde conviction, ce ne peut être que par des associations formées par les citoyens pour la défense de leurs droits que le Canada pourra trouver le secret de sa force et l'espoir de son affranchissement. (Le Pays, July 30, 1867)

La culture de la classe ouvrière est souvent perçue comme étant conservatrice et elle est reconnue pour sa disposition en faveur de la préservation des traditions et des coutumes face aux changements environnementaux, industriels et sociaux.² La perception voulant que la culture de la classe ouvrière soit constamment sur la défensive suggère que les ouvriers ne puissent générer une culture qui leur soit propre. Cette conception implique que les idées et les valeurs des ouvriers changent seulement lorsque des groupes extérieurs, – employeurs, réformateurs sociaux, ou législateurs, – exercent des pressions sur ces derniers. La classe ouvrière du 19^e siècle formait néanmoins un groupe dynamique et socialement actif. Leurs actions ont influencé la culture politique. Au cours de la période 1850 à 1880, les ouvriers montréalais ont construit leur identité collective. La recherche d'un équilibre entre la pré-

servation des traditions et les défis rencontrés dans une ville en plein développement, rendait plus complexe que jamais le quotidien des ouvriers urbains du 19^e siècle. Les gens de la classe ouvrière participaient à des activités sociales, à des événements communautaires et religieux ainsi qu'à divers groupes d'action politique. Ces activités leur ont permis de se forger une conscience commune et d'interagir avec les différentes classes de la société. Cet article s'intéresse à deux domaines apparemment hétéroclites où les ouvriers sont entrés dans la sphère publique et ont influencé leur société : les activités de loisirs et les activités ouvrières. Le premier de ces secteurs fut largement négligé dans les débats sur la culture de la classe ouvrière. Le second secteur a été étudié en détail, mais rarement à travers le cadre théorique de la sphère publique.

L'étude du développement de la culture de la classe ouvrière montréalaise doit prendre en considération les changements rapides et drastiques survenus au cours de cette période. La culture québécoise était confrontée aux défis politiques et aux changements créés d'abord par l'Acte d'union de 1840 puis par la Confédération canadienne de 1867. La construction des lignes ferroviaires et des canaux a engen-

dré des changements économiques et démographiques. Les nouvelles technologies, combinées aux mauvaises récoltes, poussèrent les québécois ruraux à se déplacer vers les villes. La population de Montréal profita également de l'immigration anglaise, écossaise et irlandaise. À partir de 1850, le port de Montréal devint la principale porte d'entrée des immigrants anglais ainsi que le principal point de sortie des exportations du Bas Canada en direction de l'Ouest.³ Le passage d'une économie basée sur le mercantilisme à une économie fondée sur le capitalisme industriel transforma Montréal et favorisa la mutation des artisans traditionnels en ouvriers industriels. Le développement industriel montréalais changea les habitudes de vie. La standardisation des heures de travail força les travailleurs à arriver à l'heure et sépara le travail de la maison. L'introduction de la machinerie dans différentes industries créa de nouvelles situations et des tensions dans chacune des industries. Le chômage, qu'il soit saisonnier ou qu'il résulte d'une crise, était également une inquiétude constante pour les ouvriers qui pouvaient à peine pourvoir aux besoins de leurs familles.⁴ Les changements technologiques et les conditions industrielles ne se sont pas produits aux mêmes rythmes dans chaque secteur et dans chaque quartier. Ces différences font que l'expression « classe ouvrière » recouvre une réalité sensiblement plus complexe. Ainsi la synthèse de l'histoire du Québec proposée par Linteau, Durocher, et Robert, tout comme les travaux de Bettina Bradbury, Lucia Ferretti, Margaret Heap et Alan Metcalfe, mettent en évidence des divisions au sein de la classe ouvrière montréalaise autour des questions religieuses, ethniques, linguistiques ou économiques.⁵ En dépit de ces divisions, cependant, les ouvriers ont parfois surmonté leurs différences et ont agi collectivement. L'article de Peter Bishoff sur les travailleurs montréalais du fer explore comment les ouvriers canadiens français et irlandais ont surmonté leur antagonisme linguistique afin de militer ensemble pour

l'obtention de la journée de travail de neuf heures. De même, *La Grande association* était un syndicat composé de vingt-six organisations ouvrières différentes et qui entretenaient des ambitions pancanadiennes. Une culture ouvrière commune émergea au fil des négociations sur les mésententes entre les différentes organisations ouvrières. Cette culture était dynamique et adaptable, car elle devait surmonter de nombreux obstacles sociaux, économiques, et politiques⁶.

Les études traditionnelles sur la classe ouvrière se sont intéressées au rapport entre l'employeur et l'employé à l'intérieur de l'usine et du syndicat. Dans *Working Class Experience*, Bryan Palmer différencie l'histoire du travail traditionnelle de la nouvelle histoire de la classe ouvrière. Selon Palmer, la principale différence entre ces deux courants est que l'histoire de la classe ouvrière « probes areas outside the realm of labour unions and politics »⁷. En ne mettant plus l'accent sur les rapports économiques, Palmer espère comprendre la classe ouvrière par l'étude de ses expériences⁸. C'est en suivant la suggestion de Palmer que des travaux plus récents ont étudié les rapports sociaux et culturels entre les ouvriers et leur famille, leur paroisse, et les autres travailleurs. La classe ouvrière a très peu été étudiée quant à son rapport à la sphère publique. En exprimant leurs inquiétudes, les ouvriers entamèrent un débat public avec les classes dominantes. Une fois que la classe ouvrière eût exprimé ses doléances, les élites durent répondre aux inquiétudes des ouvriers. Pour comprendre l'interaction de ces discours, la théorie d'Habermas sur la discussion raisonnable et sur la participation à la sphère publique est éclairante. Selon cette théorie, le simple fait de participer aux discussions donne aux simples citoyens une prise sur le pouvoir; les citoyens sont alors concernés par de nombreux enjeux économiques. La participation dans des activités de loisirs ou dans des rassemblements ouvriers permit aux travailleurs de développer

et de partager des points de vue. Ils pouvaient alors exprimer leurs convictions politiques à l'intérieur de la sphère publique.

À mesure qu'une culture ouvrière commune se développait, en fonction d'intérêts, de combats et d'expériences de vie semblables, la classe ouvrière pouvait exiger des réformes adaptées à ses conditions. Les ouvriers pouvaient également mieux résister collectivement à l'influence des classes supérieures. Une des suggestions importantes d'Habermas est que le public définit le discours, ce qui signifie que les élites ne peuvent plus à elle seule dicter au gouvernement comment agir. En établissant les sujets d'intérêt, les gouvernés peuvent exercer une certaine influence et modifier le rôle du gouvernement dans la société. Suite à la définition de la sphère publique par Habermas, nous pourrions supposer qu'à partir du moment où les ouvriers commencèrent à participer aux débats publics, les élites durent changer leur façon de gouverner.

Cet essai emploie principalement des sources journalistiques pour comprendre les dimensions publiques des activités ouvrières. *La Minerve* et *Le Pays*, de juin et de juillet 1867, ont été nos principales sources. Ces deux quotidiens ont été choisis parce qu'ils étaient des journaux montréalais à grand tirage. *La Minerve* a eu des relations étroites avec le Parti Conservateur tandis que *Le Pays* était dirigé par des Rouges libéraux. La période a été choisie pour deux raisons. Premièrement, elle couvre les débats qui ont précédé et qui ont suivi *La Grande Procession*, un défilé important composé de 10 000 ouvriers qui eut lieu le 10 juillet 1867. Deuxièmement, c'est durant cette période que fut signée l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le 1er juillet 1867; c'est un événement caractéristique de la transformation de la culture politique. Une autre source primaire employée dans cette étude est l'ouvrage, «L'Association du capital et du travail et du capital», publié par Médéric Lanctôt en 1872. Dans cet essai, il explique sa position socia-

liste chrétienne. Lanctôt était un dirigeant syndical et un adversaire important de la Confédération. Deux autres sources primaires sont utilisées dans la section sur le loisir des ouvriers : *The Minor Miseries of Human Life* et *The United States and Canada as Sees by Two Brothers in 1858 and 1861*. Celles-ci furent découvertes au cours d'une recherche à la Memorial University's Canadian Institute for Historical Micro-reproduction holdings.

La politisation du loisir

Un des domaines par lequel la classe ouvrière a accédé à la sphère publique et a produit et reproduit de la culture est celui des loisirs. Les activités de loisirs de la classe ouvrière du 19^e siècle peuvent être considérées comme des activités politiques parce qu'au cours de ces activités, des liens étaient formés, des points de vue étaient partagés, et des rapports de pouvoirs étaient créés. Les loisirs, - que ce soit au *pub*, au gymnase ou dans la rue- étaient une manière pour les ouvriers de créer et d'affirmer leur identité. Une revue de la littérature consacrée à la théorie du temps libre indique que les loisirs sont liés à la révolution industrielle parce que les structures urbaines et les modèles de travail industriel laissent du temps libre aux ouvriers après les heures de travail⁹.

Le développement des activités de loisirs est lié à l'industrialisation, mais il n'en est pas nécessairement un produit. Dans son étude sur les loisirs dans les usines du 19^e siècle, Robert Hollands affirme que les loisirs furent réclamés par la classe ouvrière et adaptés au contexte de leur propre vie. L'accès à des périodes de temps libre dépend plus des exigences des ouvriers que de la simple résultante des modes de production capitalistes¹⁰. L'auteur définit les loisirs comme étant inextricablement lié au travail. Selon Hollands, les loisirs doivent être étudiés dans le contexte de deux processus d'interrelation. Le premier est la nature changeante du travail dans un système capitaliste; la seconde est «the creation of a

meaningful workplace culture that simultaneously handles, transmits and reproduces these changes and their corresponding relations»¹¹. Plutôt que d'être étudié en fonction de dichotomies statiques entre temps de travail et temps libre, ou entre adaptation et résistance, les loisirs doivent être considérés comme une arène politique où les expériences et les identités sont exhibées et développées¹².

Il est important d'étudier les activités de loisir parce qu'elles sont chargées de connotations relatives aux idées d'acceptabilité, de classe, de pouvoir et de culture. Il y a eu de nombreuses études sur les activités de loisirs en histoire canadienne. Un des avantages conférés à la pratique de loisir est l'augmentation de la productivité. En 1848 une brochure intitulée *The Minor Miseries of Human Life* lance un appel pour plus d'activités :

improve the social conditions of the its [Canada's] inhabitants, who appear to force their passage through life, almost entirely by the vis inertia, and treat all matters of a bold or speculative nature with the same apathy which our forefathers did eighty years ago in England¹³.

L'auteur avance que sans activités de loisirs les gens connaîtraient une vie terne et ennuyeuse. Cette brochure était un guide sur les bonnes manières qui décrivait comment devait agir un gentilhomme du 19^e siècle. Essentiellement, elle fournit des suggestions sur les façons d'éviter et de surmonter les défis quotidiens. L'auteur souligne qu'une vie saine, comportant des activités de loisir, est une façon d'oublier les difficultés quotidiennes.

La notion voulant que le loisir soit lié à la productivité fut abordé par un article de 1969 dans *La Minerve*. L'article suggère que :

un peuple ne travaille pas toujours, il lui faut des amusements qui augmentent l'éclat qui donnent le plus de relief à ses meilleures habitudes, qui fassent mieux ressortir ses qualités; c'est pour lui un délassement en même temps

qu'une étude de civilisation.¹⁴

Cette citation est intéressante parce qu'elle lie les loisirs à la civilisation. En profitant davantage de temps libre, les gens avaient l'opportunité d'échanger davantage et de devenir de meilleurs citoyens. *Le Pays*, en 1868, décrit un lien similaire entre la citoyenneté et les loisirs. Tout en déplorant la faible participation canadienne française à l'activité physique, il écrit :

Nos compatriotes d'origine étrangère ne cessent d'ouvrir à leur jeunesse des temples où elle puise, ici, la nourriture de l'âme, la culture du bon goût, les aliments de l'esprit, là, les exercices commandés au corps par l'hygiène, les distractions nécessaires à l'homme après une journée de labeurs.¹⁵

Dans cet exemple, les gymnases sont vus comme des endroits propices au développement moral et physique. Les deux articles reconnaissent que les loisirs offrent beaucoup d'avantages aux ouvriers. Les deux articles ajoutent également une composante morale au loisir, suggérant que les ouvriers devraient profiter davantage de ces temps libres pour faire d'eux de meilleures personnes.

Une autre manière de concevoir le loisir est d'adopter une perspective de classe. Des voyageurs britanniques en visite au Canada en 1862, définissaient les Canadiens comme "a people of amusement," qui "thoroughly enjoy all kinds of recreation exceedingly. They follow the customs of England. . . . Hunting and fishing are carried out by those who have the time and inclination. Everyone who keeps a horse has a sleigh."¹⁶ Cette description concerne cependant les Canadiens des classes supérieures. La nécessité de disposer de temps libre faisait en sorte que les membres de classe ouvrière ne pouvaient participer à de telles activités. De la même façon que les ouvriers urbains ne pouvaient posséder de chevaux et qu'ils n'avaient pas la chance de faire de la traîne, tel que le voyageur le décrit.

Les études récentes sur les sports au Canada au cours du 19^e siècle se sont surtout intéressées aux pratiques des classes supérieures. Nancy and Maxwell Howell's *Sports and Games in Canadian Life: 1700 to the Present* analyse le développement des sports au Canada. Ils proposent une description des loisirs de la classe aristocratique mais sans considérer les structures sociales et économiques qui sont à la base des sports. L'ouvrage d'Alan Metcalfe sur les sports au Canada lie les sports et les jeux au contexte culturel et social. Il souligne que la pratique de jeux et de sports étaient une façon pour les gens de s'adapter à leurs nouvelles expériences; que ce soit dans les régions frontalières ou dans les villes industrialisées, ces jeux offraient aux populations une occasion de se libérer de leur labeur et de reprendre contact avec leur passé¹⁷. Il décrit les sports organisés comme un exemple de culture se produite par un mélange de tradition et d'innovation. Les sports s'enracinaient dans les expériences quotidiennes et reflétaient les traditions culturelles, mais ils étaient également soumis aux rythmes de la vie canadienne, et par conséquent, ils étaient influencés par l'urbanisation.¹⁸ L'étude de Metcalfe est valable parce qu'elle relie le développement des sports aux changements de la vie canadienne. Cependant, elle se limite à l'étude des classes dominantes et elle ignore la classe ouvrière.

Les tavernes

De nombreuses études sur la classe ouvrière s'intéressent au rôle de la taverne en tant qu'établissement culturel. À la fin de leur journée de travail, les ouvriers masculins fréquentaient souvent les tavernes. L'alcool fournissait aux ouvriers un répit face aux difficultés de la vie. Les tavernes étaient également des lieux de socialisation, où les hommes pouvaient solidariser, trouver un appui psychologique et partager des informations au sujet de possibilités d'emploi¹⁹. La taverne était également un lieu

propice aux discussions politiques.²⁰ Puisque les tavernes étaient des endroits d'inclusion et de participation, elles offraient aux ouvriers un accès à la sphère publique. C'était un environnement ouvert où les ouvriers pouvaient partager de l'information et discuter de politique. En permettant aux ouvriers d'accéder à la sphère publique, la culture de taverne a également contribué à façonner le paysage politique. Dans son étude sur la Joe Beef's Cantine, une taverne populaire de Montréal, Peter DeLottinville écrit «rough and respectable cultures were clearly separate but they interacted»²¹. La question de l'alcool était un sujet de conflit entre les classes populaires et les classes supérieures. La culture de taverne contrastait avec les valeurs victoriennes de l'élite montréalaise axée sur la modestie et l'abstinence. Les classes aristocratiques considéraient l'abus d'alcool comme un problème moral qui «a fait, selon un économiste, plus de victimes que la guerre»²². Pour faire face à ce problème social, certaines personnes adhéraient aux sociétés de tempérance et de réforme. Ces groupes considéraient que «les amusements bon marché» faisaient appel «aux bas instincts des masses»²³. En 1869, les missionnaires Oblats de Montréal ont ouvert une salle loisir afin d'éloigner les gens des tavernes²⁴. Généralement, les sociétés de réforme étaient dirigées par les membres de l'élite, qui avaient tendance à regarder les ouvriers avec une condescendance paternaliste²⁵. Un article 1867 en La Minerve écrit :

Les ouvriers de Montréal paraissent avoir conservé une excellente qualité qui n'existe plus au même degré chez les marchands et les avocats; c'est de pouvoir croire à la bonne foi de quiconque dit vient leur dire qu'il les aime et qu'il est prêt à se sacrifier pour leurs intérêts, si les circonstances l'exigent²⁶.

Cependant, selon les dirigeants syndicaux, cet article est représentatif d'un certain mépris

envers la classe ouvrière. Il suggère, de façon sarcastique, que les ouvriers ne peuvent déterminer ce qui est le meilleur pour eux.

Le mouvement de tempérance n'a pas eu beaucoup d'influence dans le Montréal du 19^e siècle. Malgré tous les efforts de la classe dominante, le mouvement fut incapable de réduire de façon significative l'attrait de la taverne auprès des classes ouvrières. Comme le suggère Habermas, c'est le public qui définit le discours; ce qui signifie que les élites ne peuvent plus dicter au gouvernement comment agir.²⁷ La classe ouvrière ayant estimé que la culture de taverne était partie prenante de son mode de vie, les élites se voyaient incapables d'imposer leurs valeurs de modération et de restriction. Bryan Palmer suggère que non seulement les élites ont dû reconnaître l'importance des tavernes, mais que les politiciens les ont secondées en accordant des permis à ce type de commerce.²⁸ En refusant de changer son comportement envers les tavernes, la classe ouvrière a confronté la classe supérieure et a influencé la vie politique et culturelle.

Les parcs publics

Les parcs publics constituent un autre secteur propice à la formation de culture, d'identité et de pouvoir. Dans son article « Private Acts in Public Spheres », Sarah Schmidt démontre que les concepteurs de parcs pensent plus au contrôle social qu'au relèvement moral. La perspective de contrôle social suggère que la construction des parcs au 19^e siècle peut être comprise comme un exercice de promotion de valeurs et de construction identitaire. De la même façon que les sports organisés reflétaient les valeurs de la classe moyenne, les comportements qui étaient acceptables dans les parcs reflétaient les valeurs de la classe dominante : le capitalisme, le paternalisme, la propriété privée, l'harmonie domestique et la moralité hétérosexuelle bourgeoise²⁹. Les gens qui ne reflétaient pas cette image de marque, comme le vagabond et les couples affichant des prati-

ques reprouvées, étaient chassés des parcs. Le parc reflétait des convenances politiques et sociales; sa fréquentation impliquait une observance à un certain nombre de règles et de contraintes. Ces règles furent établies, de façon générale, par les élites dominantes.³⁰

Le célèbre parc du Mont-Royal, à Montréal, est un exemple intéressant de la façon dont la classe aristocratique a défini son identité par l'utilisation de l'espace public. Construit en 1876, et conçu par Frederick Law Olmsted, un des meilleurs architectes paysagistes en Amérique du Nord, le Mont-Royal devint un milieu où les élites se définirent. Les transformations causées par l'urbanisation et l'industrialisation poussèrent les élites s'adapter à leurs nouvelles réalités. Le Mont-Royal symbolise un lien avec la tradition et le passé rural.³¹ Le positionnement du parc au dessus de la montagne était également chargé de symbolisme. Une croyance répandue parmi les élites, formées aux idées libérales de progrès et de civilisation, voulait que ceux qui pouvaient dominer la montagne puissent dominer la ville. La simple fréquentation du parc manifestait un rapport de pouvoir : seulement ceux qui possédaient un moyen de transport pouvaient visiter la partie du parc situé au sommet de la montagne.³² Ces rapports de puissance firent l'objet de débats publics avant même que le parc ne soit construit. On proposa la construction d'un chemin de fer allant jusqu'au dessus de la montagne en 1865. Certaines personnes s'opposèrent à ce projet « sous les prétextes que les engins dont on se servirait seraient de nature à effrayer les animaux, à mettre en danger les maisons, granges, etc., empêcheraient la circulation des voitures ». *La Minerve* soutenait le projet du rail parce que : « un chemin augmentera de beaucoup la propriété située autour de la montagne et dans le voisinage, et sera d'un très grand secours à la classe d'indigents, en lui donnant l'occasion, moyennant un modique somme, de faire une promenade à la montagne et une visite aux cimetières catholique et protestant. »³³

La Minerve liait le développement de la montagne aux intérêts commerciaux et au bien-être des moins bien nantis de la ville. Même s'il faut attendre 1930 avant qu'une première ligne de tramway ne soit construite, les élites étaient conscientes des besoins de la classe ouvrière. Le droit de fréquenter les espaces publics fut un enjeu public tout au long de la décennie de 1860.

Alors que quelques notables utilisaient l'exclusion des espaces publics pour établir leur domination, d'autres invitaient les classes inférieures à fréquenter les espaces publics pour y partager certaines valeurs. Des sociétés bénévoles organisaient parfois des pique-niques où elles faisaient la promotion de leur message. Par exemple la Société Saint-Vincent-de-Paul, une organisation bénévole dont le mandat était de promouvoir la charité chrétienne, y organisait des pique-niques. L'annonce de l'évènement, publiée dans les pages du *Pays*, précisait que l'activité était ouverte à tous et que «jeux, danses et musiques, etc.»³⁴ seraient au programme. Au-delà du fait qu'en organisant l'évènement la Société pouvait interagir avec le public et faire la promotion de ses valeurs chrétiennes, cette activité est un exemple de la façon dont les espaces publics et les activités de loisirs offraient l'opportunité d'échanger de l'information et de partager des valeurs communes.

Les activistes de la justice sociale utilisaient également les parcs en tant qu'espace politique. Au cours de sa visite en l'Angleterre, Médéric Lanctôt, un politicien opposé à la Confédération et un organisateur syndical, devint plus conscient des inégalités sociales entre les classes. Dans *L'Association du Capital et du Travail*, il décrit la différence que les parcs de Londres présentent le jour et la nuit. Le jour les parcs étaient largement fréquentés par les bourgeois qui se promenaient dans leur voiture. Par contre la nuit les parcs étaient remplis d'«un peuple entier de malheureux, sans asile, sans pain, sans vêtements».³⁵ Lanctôt

estime qu'étant donné que ces différentes classes étaient de la même race et qu'elles vivaient dans un même espace, elles devraient donc vivre dans des conditions de vie semblables.³⁶ Les parcs n'étaient pas seulement des lieux où s'exerçait du rapport de pouvoir, ils étaient également un espace où se partageaient de l'information. En prenant conscience de leur exclusion et de leur infériorité économique, les dominés commencèrent à revendiquer le droit de fréquenter aussi ces espaces.

Le loisir est une activité politique. Les tavernes et les parcs étaient des espaces publics où des points de vue et des valeurs étaient échangées. Dans le cas de la classe ouvrière, ses opinions se sont parfois heurtées à celles de la classe aristocratique. L'article de F.M.L. Thompson sur le contrôle social dans la Grande-Bretagne victorienne traite du rôle culturel des loisirs au sein de la classe ouvrière. Thompson souligne que le contrôle social est et sera toujours exercé par ceux qui possèdent l'autorité. Cependant, il n'a pas été toujours exercé avec une grande efficacité.³⁷ En réaction aux formes de contrôle, Thompson montre que la classe ouvrière «dispose, by their responses to what is thrust at them, by accepting, rejecting, absorbing, adapting, distorting or countering the wares on display».³⁸ Bref la classe ouvrière n'accepte pas passivement le contrôle social. Les pratiques visant à combattre, à choisir et à transformer les mécanismes de contrôle qui leur sont imposés, permettent aux ouvriers de jouer un rôle actif dans la formation de leur culture. C'est cette idée que Kathy Peiss a utilisée dans son étude sur les loisirs et les femmes ouvrières new-yorkaises à la fin du 19^e siècle. En se référant à des articles de journaux, à des rapports de société de réforme, ainsi qu'à des journaux intimes des femmes de la classe ouvrière, Peiss étudie les femmes ouvrières qui avaient le temps et les moyens d'aller à la salle de danse, au théâtre, et dans les parcs d'attraction. Elle suggère que ces femmes, non seule

ment ont résisté aux critiques morales des réformateurs de la classe aristocratique mais ont transformé les représentations culturelles de l'ensemble de leur société. Les femmes de la classe ouvrière dédaignaient les réformateurs, dont les idées ne reflétaient pas les réalités industrielles. Ces femmes de la classe ouvrière ont également influencé les organismes réformistes; afin de favoriser une plus grande participation, les réformateurs commencèrent à organiser des danses.³⁹ L'attitude de ces sociétés, qui organisaient des danses, était semblable à celle des politiciens bourgeois qui, au Canada, accordaient des permis aux tavernes. Dans les deux cas, la culture de la classe dominante se transforma à mesure que les réformateurs des classes aristocratiques tentaient de répondre aux besoins de la classe ouvrière. Les suggestions de Thompson et de Peiss voulant que la classe ouvrière combatte, adapte et transforme les pratiques culturelles, imposés par la classe dominante, pour les adapter à leurs expériences et à leur réalité s'apparentent à la théorie d'Habermas sur l'accès à la sphère publique. Depuis que les ouvriers, à l'instar des élites, ont décidé de ce qui était important pour eux et qu'ils ont choisi leurs propres activités de loisirs, ils ont défini le discours. Dans le Montréal de la moitié du 19^e siècle, ce même phénomène a pu être observé. La classe ouvrière n'était pas totalement libre de faire ce qu'elle désirait, mais au moins elle échappait à la domination complète de la classe supérieure.

L'action ouvrière et la sphère publique

Pour comprendre comment les ouvriers ont accédé à la sphère publique, l'étude des organisations syndicales méritent d'être pleinement considérée. Le syndicalisme a été étudié de façon détaillée, mais il a souvent été traité exclusivement sous l'angle politique. Dans une brochure décrivant son point de vue sur le mouvement ouvrier, Médéric Lanctôt écrit :

nous espérons que le jour n'est pas éloigné où les questions sociales prendront la préséance sur les questions politiques. La politique vient bien à son heure, et il y a des temps où elle est aussi importante que la question sociale ; mais d'habitude, et pour la grande majorité de l'humanité, que mangerons-nous ? que boirons nous ? comment serons-nous vêtus ?' sont des questions qui doivent primer sur celle de savoir comment et par qui serons-nous gouvernés ?⁴⁰

À l'origine les organisations ouvrières étaient intéressées par les questions sociales. Durant les décennies de 1850 et de 1860, de nombreux syndicats jouaient à la fois un rôle d'organisme de soutien en offrant un appui financier aux ouvriers qui se retrouvaient au chômage ou qui souffraient de problèmes de santé.⁴¹ Cependant, à mesure que le mouvement ouvrier prenait de l'ampleur, les ouvriers se rendaient compte que la défense de leurs intérêts devaient passer par le politique. Ainsi, ils s'adaptèrent rapidement au processus politique.⁴² Ceci illustre bien la perspective d'Habermas voulant que les transformations structurelles se produisent lorsque les organismes privés assument de plus en plus de d'influence publique et qu'ils interagissent avec l'état.⁴³ Les syndicats et les associations professionnelles ont donné aux ouvriers une voix et leur ont permis d'agir collectivement. Au cours des confrontations de travail, les ouvriers remettaient en cause des situations qui traditionnellement leur échappaient. Les ouvriers montréalais partageaient généralement des revendications communes : des revendications concernant les salaires, le chômage ainsi que les conditions de travail. Ils partageaient donc – selon l'expression d'Habermas - «un produit culturel». En prenant conscience de leurs intérêts communs et en se dotant d'institutions pour les représenter et donner une voix à leurs revendications, les ouvriers sont entrés dans la sphère publique et ont défini le discours. En contrôlant le discours de la classe ouvrière, les organisations syndicales ont influencé la classe dominante et l'action gouvernementale.

La presse

La presse est un autre des moyens que les ouvriers ont utilisés pour faire valoir leur cause et influencer les autres classes sociales. Dans une étude sur l'opinion publique dans le Haut Canada, Jeffrey McNairn déclare que les journaux étaient au centre de la sphère publique. Avec la diffusion des journaux, les représentants du gouvernement ne pouvaient plus contrôler les discussions publiques, pas plus qu'ils ne pouvaient avoir un monopole sur l'information politique.⁴⁴ La situation était la même au Québec : comme il y avait de plus en plus de journaux publiés, ces derniers nourrissaient un lectorat toujours plus large. En 1840, il y avait onze journaux réguliers à Montréal. Un des principaux quotidiens était *La Minerve*. Après avoir cessé toute publication au cours des rébellions de 1837 et de 1838, *La Minerve* fut relancé en 1842.⁴⁵ À Montréal le premier journal voué à la cause ouvrière, *Le peuple travailleur*,⁴⁶ paraît en 1850. Ce journal s'inspire des traditions du socialisme chrétien originaires d'Angleterre et du Haut Canada; il prône la collaboration entre les propriétaires d'usine et les ouvriers. Jusqu'en 1870, plusieurs des journaux ouvriers de Montréal connaissent une courte durée de vie. *L'Union nationale* de Médéric Lanctôt est une des principales voix de la cause ouvrière. *Le Northern Journal*, fondé en 1870, est l'organe officiel de la Canadian Labour Protective and Mutual Improvement Association.⁴⁷ La branche montréalaise des Chevaliers du travail publie le *Trait d'Union* au cours des années 80. Ce dernier défend le projet des Chevaliers du travail de construire une structure organisationnelle inclusive permettant à l'ensemble de la classe ouvrière de s'unir sous une même bannière.⁴⁸ Le *Trait d'union* soulevait également des questions relatives à la cause ouvrière et il s'adressait directement aux travailleurs. La disponibilité de l'information a permis aux ouvriers de se politiser. La presse a également permis aux ouvriers d'accéder à des débats et à des pro-

duits culturels; la raison et l'information sont deux conditions, deux clés, pour pénétrer la sphère publique.

La Minerve s'est opposé de façon constante aux organisations et aux activités ouvrières. Pendant la grève des ouvriers irlandais de la construction à Lachine en 1842, *La Minerve* est allé jusqu'à les condamner d'émeutiers qui devraient retourner à leur travail. Le quotidien accusa également les ouvriers d'avoir importé leur haine et leur conflit d'Irlande.⁴⁹ Cependant, *La Minerve* a semblé être consciente que la classe ouvrière était un acteur de la sphère publique. Le devise du quotidien le définit comme un « Journal Politique, Commercial, Littéraire, Agricole et d'Annonces ». *La Minerve*, le plus important quotidien de Montréal à cette époque, s'adresse à tout un chacun.⁵⁰ Il couvrait un large éventail de sujets et il était l'un des médias par lequel les principaux chefs conservateurs, Louis-Hippolyte Lafontaine et George-Étienne Cartier, communiquaient avec l'électorat.

Les opinions véhiculées dans *La Minerve* témoignent d'un équilibre intéressant. Le quotidien, d'une part, représentait les intérêts de l'élite bourgeoise et s'opposait donc à l'activité syndicale. D'autre part, il semble que ses éditeurs se sont également rendus compte qu'ils devaient rejoindre aussi les ouvriers. Pour atteindre ces deux cibles, *La Minerve* couvre les conflits ouvriers de juin et de juillet 1867 en masquant ses positions anti-syndicales par l'utilisation d'un langage susceptible d'intéresser les ouvriers. Le journal a fréquemment critiqué *La Grande association*, une organisation composée de vingt-six syndicats différents et menée par Médéric Lanctôt. Un éditorial prétend que cette association est composée de trop de syndicats de provenance diverse. Une telle hétérogénéité mènerait nécessairement à sa dissolution parce que si l'un de ses syndicats réalise des progrès, il serait difficile de le retenir au sein de l'association.⁵¹ Tout en critiquant les organisations syndicales, cet éditorial propose un autre point de vue aux ouvriers.

L'individualité et la liberté du commerce étaient des valeurs partagées par l'élite bourgeoise montréalaise. En se référant aux ouvriers de partout dans le monde, l'article précise que « la liberté de travail étant illimitée. Chacun fait son engagement comme il voulait et pour le temps qu'il voulait ». ⁵² Aux yeux de l'élite, les travailleurs devaient négocier leur contrat de travail individuellement, en cherchant à obtenir un maximum d'avantages personnels.

Cette rhétorique libérale d'individualité et de progrès fut plus tard reprise par Médéric Lanctôt dans *L'Association du capital et du travail*. Dans cet ouvrage, il félicite le gouvernement canadien pour ses réformes dans le domaine de l'éducation et pour son bilan législatif. Ces réformes, écrit-il, pouvaient être représentées par « trois mots symboliques, [qui] en les qualifiant, les leur rendront chères : Liberté, économie, civilisation. Une grande expression, presque oubliée, et qu'elles ressuscitent, peut même les résumer : c'est le progrès ! ». ⁵³ En dépit de ses critiques constantes à l'égard des activités syndicales, *La Minerve* utilisait un niveau de langage pouvant faire le pont entre les intérêts des ouvriers et des patrons. Que le meilleur argument, et non pas son communicateur, décide d'une issue était l'un des critères d'Habermas afin que la débat devienne significatif dans la sphère publique. Que les ouvriers et les élites emploient un langage commun semble mettre en lumière le fait qu'ils partageaient des idées fondées et débattues dans la sphère publique.

La Minerve s'est également adressée aux ouvriers en faisant appel à leurs émotions et à leurs traditions. Un article signé par « le fils d'un artisan » y fut publié. Ce dernier écrit : « pourquoi ces assemblées nocturnes si longues ? Pourquoi tant de clameurs et de la confusion ? Pourquoi cette agitation ? On vous flatte avec des promesses . . . je ne veux pas des paroles, je veux des choses ». ⁵⁴ Les insinuations, voulant que les ouvriers en grève ignorent leurs familles en poursuivant leurs actions syndicales, peuvent avoir jouées sur les frus-

trations des travailleurs dans une période où les grévistes se réunissaient au moins une fois par jour. ⁵⁵ Pour plaire aux ouvriers, l'éditorial endosse le point de vue des grévistes à l'effet qu'« un honnête ouvrier doit aspirer à augmenter son salaire » mais « parce qu'il est honnête, il n'emploiera que des moyens honnêtes ». ⁵⁶ Les syndicats étaient illégaux jusqu'en 1872; la méthode qui était reconnue comme honnête par le quotidien était celle qui consistait à négocier individuellement les contrats de travail avec les ouvriers. Même si le quotidien était critique envers le mouvement ouvrier et les organisations syndicales, il s'adressait toujours aux ouvriers. S'adresser directement aux ouvriers suppose qu'ils aient accès au texte. Une fois que les ouvriers eurent accès à l'information, ils purent prendre part aux discussions concernant la cause ouvrière. L'accès à l'information et à la discussion raisonnée sont deux des critères d'Habermas pour le développement d'une sphère publique.

Les éditoriaux de *La Minerve* ont essayé de convaincre les ouvriers de ne pas faire la grève ni de soutenir les syndicats. Cependant, au lieu de simplement convaincre les ouvriers de lâcher prise, ces éditoriaux ont engagé un dialogue avec les autres quotidiens et divers groupes d'intérêt. *Le Pays*, un quotidien libéral, a défendu la position des ouvriers. Pour renforcer son argument, *Le Pays* adopta le même langage que celui employé dans *La Minerve*. Selon *Le Pays*, *La Minerve* aurait dû soutenir tous les syndicats et les associations parce que le droit d'association est un droit Anglais. ⁵⁷ Écrit dans le contexte de la Confédération, cet article touche un des principaux arguments pro Confédération du Parti conservateur; à savoir que les traditions canadiennes françaises pouvaient être mieux protégées en vertu des droits garantis par la constitution Britannique.

Les aspects politiques de l'action syndicale ont été fréquemment mis de l'avant par les rédacteurs du *Pays*. La première page du quotidien présentait souvent des extraits de

chanson ou de conte. Par exemple on y publie un extrait de «La Chanson des Ouvriers». Cette chanson débute avec les vers : « Amis de la patrie/ suivez notre drapeau ». À la suite on engage une discussion sur les problèmes auxquels étaient confrontés les ouvriers et qui les invitaient à immigrer du côté des Etats-Unis.⁵⁸ Par ailleurs *La Minerve* suggère que les travailleurs poursuivent individuellement l'accès à la propriété; c'est une sorte d'invitation aux les ouvriers politisés de s'aligner avec le Parti libéral.

Une lettre du vice-président de La Grande association à son président, Médéric Lanctôt, publiée dans *Le Pays*, montrait comment les chefs syndicaux percevaient leurs engagements. Au début la lettre remercie Lanctôt pour tout ce qu'il a fait pour la classe ouvrière, puis elle poursuit en l'incitant à se lancer dans la prochaine campagne électorale. Voici le raisonnement :

considérant que cette association ne doit pas intervenir dans les questions politiques, mais qu'elle a été formée dans le but de développer l'industrie du pays et d'augmenter le bien-être des classes ouvrières : considérant, comme vous nous l'avez dit, que la seule politique patriotique doit consister en ces deux questions essentielles .⁵⁹

C'est significatif parce que les syndicats au 19^e siècle étaient généralement de petites organisations locales. L'engagement politique de la classe ouvrière ne se répand qu'à partir de la décennie 1880.⁶⁰ Malgré tout, la Grande association était assez puissante en 1867 pour lancer un de ses chefs dans la campagne fédérale. C'est également intéressant de noter que les leaders syndicaux cherchaient à lier les intérêts de la classe ouvrière avec ceux de la nation. La combinaison du local et du national était un thème commun à l'intérieur des débats politiques de l'époque. Que les chefs syndicaux lient les intérêts de leur classe aux intérêts nationaux, suppose qu'ils aient participé et contribué activement à l'élaboration du dis-

cours public.

Il est important de ne pas exagérer l'importance de la campagne fédérale de Lanctôt. Il a perdu l'élection et a été impliqué dans un scandale de corruption à propos de sa campagne. Lanctôt étant déshonoré, La Grande association tomba en morceaux peu de temps après l'élection. Néanmoins, l'appui syndical lui a donné une base assez solide pour se lancer dans au moins une campagne. Une fois lancée dans la course électorale, Lanctôt peut exprimer les positions des ouvriers à propos de «la rénovation industrielle et commerciale du pays, l'union des races et parties en faveur de la prospérité générale, et l'amélioration de la condition de l'ouvrier ».⁶¹ La participation des syndicats donna aux ouvriers l'accès au débat dans la sphère publique. Une fois regroupés, les ouvriers pouvaient mieux affronter la classe dominante. Un candidat défendant un programme ouvrier pouvait soulever les problèmes ignorés par la classe politique bourgeoise.

La question des syndicats et de leur influence politique a été également abordée dans la brochure de Médéric Lanctôt, *L'Association du capital et du travail*. Publiée en 1872, il y présenta clairement son programme pour la classe ouvrière. Dans l'introduction, Lanctôt déclare qu'il espère que la brochure puisse servir de base « à une nouvelle résolution d'être, en même temps que des pères et des époux dévoués à leurs familles, des hommes jaloux de leurs droits naturels ».⁶² Il invite les propriétaires d'usine à partager leurs bénéfices avec les ouvriers qui en sont les producteurs.⁶³ Tout au long de la brochure, l'auteur défend le fait qu'un syndicat puissant puisse changer le sens du dialogue au sein de la classe dominante. Il promet que « le jour n'est pas loin où les questions sociales prendront la préséance sur les questions politiques ».⁶⁴ Lanctôt rêve d'une organisation composée de plusieurs syndicats différents qui les regrouperaient afin de défendre leurs intérêts. Un programme ouvrier se construirait à partir de la variété des expé-

riences ouvrières. Comme Habermas l'a suggéré, la compréhension publique de la raison se construit à partir d'expériences individuelles.⁶⁵ Dans le cas de *La Grande association*, un consensus émergerait des expériences diverses des syndicats participants. À mesure qu'une voix unifiée s'affirmerait, l'association pourrait exercer une influence plus importante auprès des industriels et du gouvernement.

Puisque Lanctôt entretient l'espoir d'un dialogue entre les ouvriers et les capitalistes, son programme aurait des résultats sociaux et nationaux. Socialement, la coopération entre le travail et le capital avantagerait les ouvriers qui bénéficieraient ainsi d'un meilleur niveau de vie et d'un meilleur soutien pour leur famille. L'atteinte d'une meilleure qualité de vie pour les ouvriers et leur famille permettrait d'éviter une révolution sociale violente. L'association entre le capital et le travail servirait des avantages nationaux parce que les ouvriers profiteraient d'un meilleur pouvoir d'achat. Ce qui stimulerait la croissance de la production nationale.⁶⁶

La solution de Lanctôt est intéressante du fait qu'elle représente une combinaison de socialisme et de libéralisme. D'une part, il propose aux capitalistes de partager leurs bénéfices avec les ouvriers. D'autre part, il précise que si les bénéfices étaient partagés, les ouvriers pourraient alors plus efficacement poursuivre leur quête individuelle d'amélioration de leur confort matériel. Il écrit que par l'association du travail et du capital «le travailleur devient bourgeois».⁶⁷ Cette pensée s'inscrit à l'intérieur du large cadre idéologique du Québec de la fin du 19^e siècle. L'étude de Fernande Roy sur le libéralisme des hommes d'affaires montréalais à la fin du 19^e siècle suggère, qu'avec un tel libéralisme, l'individuel et le collectif ne seraient pas en opposition puisque les intérêts du second serait subordonné à ceux du premier.⁶⁸ Même s'il n'a pas adopté la même approche que celle des hommes d'affaires, Lanctôt considérerait que la quête individuelle d'amélioration du niveau de vie matérielle était

recherchée par la classe ouvrière. Lanctôt, son argumentaire était fondée sur des idées proprement libérales émanant de la sphère publique.

Les défis

Une fois engagée dans les débats de la sphère publique, la classe ouvrière est confrontée à de nombreux et nouveaux défis qui viennent notamment de l'église et des industriels. Au Québec, l'Église catholique avait de nombreuses raisons d'être inconfortable avec les expériences de la classe ouvrière émergente. Le clergé exprimait des réserves quant à l'accroissement des libertés individuelles que les salaires procuraient aux jeunes. La presse religieuse, autant au niveau des idées que du lectorat, concurrence activement la presse ouvrière.⁶⁹ Le clergé adopta différentes approches dans ses rapports avec la classe ouvrière. Pendant la décennie de 1860, l'évêque de Montréal, Ignace Bourget, était conscient de la croissance de la population de la ouvrière montréalaise. Il espérait que cette croissance profite à l'Église. À cette époque Montréal ne formait encore qu'une seule paroisse; il avait souhaité diviser cette dernière en plusieurs paroisses de plus petite envergure. La présence de paroisses plus petites auraient eu deux conséquences : un plus grand nombre de prêtre aurait été nécessaire et chaque prêtre aurait eu davantage de contact et, conséquemment, d'influence auprès de ses paroissiens. L'évêque Taschereau, l'archevêque de Québec, adopte une position plus conflictuelle avec les ouvriers. Il promeut activement les droits de l'entreprise privée, et condamne toute participation à des organisations syndicales. Dans les années 80, Taschereau s'oppose à la présence croissante des Chevaliers du travail, à Montréal. Il condamne leur action parce qu'ils violaient les droits de l'entreprises privée, mais aussi en raison de leurs pratiques occultes et de leurs origines maçonniques.⁷⁰ Les catholiques libéraux d'Europe et des États-Unis soutenaient que Tasche-

reau était réactionnaire. Au Québec, cependant, les critiques ultramontains le considéraient toujours comme trop libéral.⁷¹ La division à l'intérieur de la hiérarchie catholique affaiblit les attaques de l'évêque à l'encontre des organisations syndicales.

L'opposition du clergé catholique aurait pu avoir un réel impact auprès de la classe ouvrière du 19^e siècle. Il convient de noter que beaucoup d'ouvriers étaient Irlandais ou Canadien français. Les ouvriers, cependant, n'ont pas bronché devant cette puissante opposition. Ils étaient convaincus que leur cause était « juste et chrétienne ». ⁷² Lanctôt a développé un argumentaire afin de démontrer le caractère catholique de la démarche des travailleurs. Il est convaincu que son programme mènera à l'égalité, à l'éducation, au bonheur et à l'amélioration morale; ces valeurs étaient tous des valeurs véhiculées par l'Église.⁷³

Les syndicats ont non seulement résisté à l'opposition du clergé, ils ont réussi à transformer le discours officiel de l'église au vingtième siècle. En s'adaptant aux réalités de la vie industrielle, l'église en vient à soutenir le syndicalisme. Les syndicats catholiques, sous la commande d'un aumônier, favorisaient la conciliation mutuelle entre les travailleurs et les employeurs plutôt que les arrêts de travail.⁷⁴ L'article de Michel Grant « Quebec: Towards a New Social Contract » analyse comment les syndicats catholiques ont adapté leur pratique à celles des syndicaux internationaux. C'est une autre preuve que l'Église fut forcée de changer ses positions afin de répondre aux besoins de la classe ouvrière. La combinaison des enjeux ouvriers avec le catholicisme est représentatif de la culture de la classe ouvrière, formée d'un mélange de tradition et d'innovation.⁷⁵ Les idées de réaction et de résistance, fréquemment utilisées pour définir la culture de la classe ouvrière, considèrent rarement la possibilité que les ouvriers forcèrent la classe dominante à changer. À mesure que les ouvriers se sont adaptés aux réalités industrielles, ils ont véhiculé leurs expériences dans la sphère publique.

Les institutions dominantes de la société, comme l'Église, ne pouvaient pas ignorer les changements demandés par les classes inférieures.

Un autre obstacle au développement des organisations syndicales était la présence de membres du patronat au sein de la classe politique. Des industriels étaient intimement impliqués dans la politique. L'expansion des chemins de fer, la construction de canaux et le développement du territoire étaient tous liés à l'investissement gouvernemental et au patronage. *Le Pays* attribuait l'émigration canadienne française vers les États-Unis au :

... pillage éhonté des deniers publics pour les donner au Grand-Tronc, aux vapeurs océaniques, aux contracteurs de travaux publics inutiles, aux fournisseurs du gouvernement, aux parents et amis des ministres, pour corrompre les électeurs . . . ce pillage continue, systématique, pratiqué au Grand jour.⁷⁶

Les critiques du gouvernement affirmaient que les rapports entre l'État et le milieu des affaires se faisaient aux dépens des travailleurs. L'étude de Peter Bischoff sur les journaliers de navire de Québec traite de la contre-attaque lancée par les industriels contre la puissance croissante de la Société de bienfaisance des journaliers de navires de Québec. Formée en 1860, la société devint un puissant groupe d'intérêt et les politiciens ont rapidement cherché à obtenir son appui. En 1861, le gouvernement de MacDonald-Cartier adopta une loi protégeant les droits des ouvriers portuaires. Selon Bischoff, le gouvernement cherchait ainsi l'appui de la classe ouvrière.⁷⁷ En outre, en 1869, la Chambre de commerce tenta sans succès de briser l'union et d'abolir les droits de protection accordés aux travailleurs âgés. En donnant aux travailleurs l'accès à la sphère publique, les syndicats forcèrent les politiciens à ne plus orienter leurs interventions de façon à privilégier les demandes de la classe dominante. En unifiant leurs voix, les ouvriers furent capables d'influencer la politique.

Les réalisations

En surmontant l'opposition des industriels et du clergé, le mouvement ouvrier remporta quelques petites victoires. Jusqu'aux années 80 cependant, le mouvement ouvrier québécois connaît peu de succès importants. Les syndicats faisaient face à une opposition féroce de la part des employeurs. Les syndicats n'étaient pas encore reconnus légalement, ils pouvaient facilement être déclarés illégaux. Une des premières victoires du mouvement ouvrier fut l'adoption, en 1872, du Trade Union Act qui accorde la reconnaissance légale aux syndicats.⁷⁸ En adoptant cette loi, le gouvernement du Canada suivait une tendance internationale qui reconnaissait une plus grande légitimité politique aux nouvelles organisations. Au cours de son analyse sur la transformation du rôle de l'État dans la Grande-Bretagne de la fin du 19^e siècle, Jose Harris analyse les réformes législatives de 1867 et de 1884. Ces lois accordent le droit de vote aux hommes propriétaires en milieu urbain puis en milieu rural. De plus, un nombre important d'Irlandais bénéficie du droit de vote.⁷⁹ En permettant à une nouvelle classe de gens de voter, ces lois détournent la politique britannique de sa vision et de ses intérêts traditionnels. Le gouvernement canadien a également réformé le droit de vote au cours de la décennie de 1880. Cependant, ces réformes n'ont pas suivi pas la tendance britannique d'élargissement du droit de vote. En 1885, le gouvernement conservateur adopte l'Electoral Franchise Act. Avant l'adoption de cette loi, le droit de vote était accordé par les gouvernements provinciaux. Cette loi se traduit par une politique plus restrictive du droit de vote.⁸⁰ Une autre loi qui a changé la culture politique britannique fut l'adoption en 1871 du Trade Union Act, que le Canada adopta à son tour un an plus tard. Par l'adoption de cette loi, le premier ministre John A. MacDonald est perçu comme l'allié des ouvriers; les critiques libéraux accusèrent MacDonald d'opportunisme politique.⁸¹ Qu'elle fut adoptée par opportu-

nisme politique ou par souci véritable de la classe ouvrière, le Trade Union Act démontre que les politiciens cherchaient à s'adresser à une nouvelle audience et à répondre à de nouveaux intérêts. Puisque les ouvriers pouvaient participer aux discussions politiques, l'état ne pouvait plus les ignorer.

Un aspect intéressant du Union Trade Act est qu'en plus de reconnaître légalement les organisations syndicales, l'article 7 de la loi permet également aux syndicats de se porter acquéreur d'un terrain de moins d'un acre.⁸² La propriété était essentielle à la participation politique dans le Canada du 19^e siècle. Georges-Étienne Cartier, le principal politicien Canadien français des années 1860 associe la propriété avec le nationalisme parce que si les gens ne peuvent accéder à la propriété, ils ne seraient plus motivés pour travailler. De même, au cours des années 1850 et 1860, l'ordre des Sulpiciens de Montréal modifie ses pratiques économiques et devient un propriétaire immobilier capitaliste. Les Sulpiciens acquièrent des propriétés à Montréal et investissent dans le développement des zones rurales.⁸³ Le droit de vote au Québec, jusqu'en 1885, se limitait à ceux qui possédaient un terrain de 20\$ en milieu rural ou de \$30 en milieu urbain.⁸⁴ En accordant aux syndicats le droit d'acheter un terrain, l'élite permettait aux syndicats de fonctionner selon leur cadre libéral; la propriété est alors associée à la légitimité et à la reconnaissance. Cependant la classe dominante limite à un acre l'étendue de la propriété qu'une union pouvait posséder. Une situation qui semble suggérer que les élites permettaient aux syndicats d'exister, mais qu'elles ne leur donneraient pas l'opportunité d'étendre leur influence et leur pouvoir en ne leur permettant pas posséder de grandes propriétés. De même, il faut attendre plus de 20 ans après l'adoption du Trade Union Act pour que les cours de justice ne reconnaissent les syndicats en toute légalité.⁸⁵ L'adoption de cette loi, en 1872, ne marque pas l'inclusion politique totale des syndicats, mais elle fut néanmoins un gain impor-

tant pour la classe ouvrière. Cette loi légalise l'action collective et symbolise la redéfinition du discours entre les dominés et les dominants.

Conclusion

Au cours d'un ouvrage majeur, *The Structural Transformation of the Public Sphere*, Jürgen Habermas tente d'établir un idéal-type de la sphère publique bourgeoise à partir du contexte historique de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne des 18^e et du 19^e siècles.⁸⁶ Il décrit les facteurs cruciaux pour l'existence de ce qu'il appelle un débat public significatif. Ces quatre facteurs sont : (1) la neutralité du statut; (2) le meilleur argument, et non pas le communicateur, décide de l'issue d'un débat; (3) le débat autour d'un enjeu qui n'ayant pas été traité précédemment, c'est-à-dire une remise en question d'un problème qui relevait traditionnellement du monopole de l'État; (4) par définition la sphère publique est inclusive, de sorte que tout le monde qui accède à la production culturelle peut participer aux débats publics.⁸⁷ La théorie d'Habermas se rapporte à la classe moyenne. Dans un essai rétrospectif paru en 1992, Habermas reconnu avoir sous-estimé le rôle de la classe ouvrière. Il a écrit « the culture of the common people apparently was by no means only a backdrop, a passive echo of dominant culture. The process of exclusion that locks out and represses at the same time calls forth counter-effects that cannot be neutralized ». ⁸⁸ Il y a ici un parallèle à faire avec la suggestion de F.M.L. Thompson voulant qu'à mesure que la classe ouvrière réagissait aux pressions de la classe moyenne et de la classe dominante, elle exprima des idées et des inquiétudes qui ont engagé et, à un certain degré, influencé les classes dominantes.

Dans son résumé de la théorie d'Habermas sur la sphère publique, Craig Calhoun a suggéré qu'Habermas ait pu avoir également sous-estimé le rôle du développement des loisirs dans l'expansion de la sphère publique.⁸⁹

L'augmentation des périodes de loisir, qui correspond à l'expansion de l'industrialisation, signifie que les ouvriers eurent davantage de temps pour prendre part à des activités les intéressant. C'est ce qui correspond à la notion d'inclusivement d'Habermas; au lieu d'uniquement limiter l'accès à la sphère publique à des facteurs économiques ou sociaux, Habermas la définit en terme de perception et d'action. Le simple fait d'échanger donne aux citoyens une prise sur le pouvoir; ce qui affecte des citoyens de conditions économiques très variées. La participation à des activités de loisirs ou à des manifestations ouvrières a permis aux travailleurs de développer et de partager des points de vue. Ils pouvaient alors exprimer leurs convictions dans la sphère publique.

À mesure que se développait une culture commune en raison d'intérêts, de luttes et d'expériences semblables, la classe ouvrière pouvait exiger des réformes selon ses conditions et résister aux pressions de la classe dominante. Habermas fait une deuxième proposition à l'effet que c'est le public qui définit le discours. Ce qui veut dire que les élites seules ne peuvent plus dicter au gouvernement comment agir. En influençant les enjeux, les dominés purent exercer une certaine influence et changer le rôle du gouvernement dans la société. À la suite des démonstrations d'Habermas sur la sphère publique, nous pourrions supposer qu'une fois que les ouvriers commencent à participer à la discussion politique, les élites doivent modifier leur façon de gouverner.

Avec l'adoption du Trade Union Act, les syndicats furent officiellement reconnues comme des acteurs de la sphère publique. Cette loi symbolise la légitimation des organisations ouvrières comme voix politique pour les ouvriers. Cependant, au chapitre de l'influence sociale, culturelle ou politique cette loi ne constitue pas un point de départ pour les ouvriers. Comme la vie s'est transformée radicalement tout au long de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, des négociations sont menées de

façon continue entre les classes, les individus, les systèmes économiques, les valeurs et les comportements. Ces négociations ont souvent été lancées par les classes dominantes. Quelques fois, par contre, la classe ouvrière fit pression auprès des élites afin qu'elles changent et qu'elles s'adaptent.

Le loisir et le syndicalisme sont deux exemples intéressants où les ouvriers ont joué un rôle actif dans la formation de la culture montréalaise. Deux raisons font que les loisirs ont un impact politique. La première c'est que les activités de loisirs et les espaces publics, où ils se produisent, sont une occasion d'affirmer des valeurs et d'échanger des points de vue. Deuxièmement, les loisirs sont politiques parce qu'ils se situent à la jointure des comportements des milieux populaires et des élites. Les tavernes et les parcs sont deux domaines où les élites ont espéré imposer leurs valeurs à la classe ouvrière. En exigeant l'accès aux parcs et en faisant de ces parcs des lieux de conscientisation et de débat, la classe ouvrière n'a pas seulement résisté aux pressions, elle a exercé des contre-pressions sur les élites.

De même, les organisations ouvrières ont mis les travailleurs en conflit avec les élites capitalistes. Comme les ouvriers exprimaient leurs inquiétudes, les élites ne pouvaient plus les ignorer. Même si au Québec le mouvement ouvrier ne connaît pas de succès énormes avant la fin du 19^e siècle, il n'en remporte pas moins quelques victoires durant la période 1850-1880, alors qu'il se forge un espace dans la sphère publique.

Notes et références

¹ Traduction de l'anglais par David Simard et Georges Massé.

² F.M.L Thompson, "Social Control in Victorian Britain," *The Economic History Review*, Vol. 34 (Mai 1981), p. 193; Bryan Palmer, "Listening to History Rather than Historians: Reflections on Working Class History," *Studies in Political Economy* Vol. 20 (Été 1986), p. 56, 59, 74.

³ Fernand Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs* (Montréal: Boréal, 1978), p. 25; Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec* (Montréal: Fides, 1971), p. 17-20; et John A. Dickinson et Brian Young, *A Short History of Quebec* (Toronto: Copp Clark, 1993) 107-112.

⁴ Bettina Bradbury, *Working Class Families: Age, Gender, and Daily Survival in Industrial Montreal* (Toronto: McClelland and Stewart, 1993), p. 35-37, 45; Jean Hamelin, ed., *Les Travailleurs Québécois, 1851-1896* (Montréal: Les Presses de l'Université du Québec, 1973), 42; Lucia Ferretti, *Entre Voisins, la société paroissiale en milieu urbain, Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930* (Montréal: Boréal, 1992), p. 28.

⁵ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Québec: A History, 1867-1929*, traduit par Robert Chodes, (Toronto: James Lorimer Company, 1983), 150; Margaret Heap, "La Grève des charretiers de Montréal, 1864," dans Fernand Harvey, ed., *Le Mouvement ouvrier au Québec* (Montréal: Boréal, 1980), 52; Alan Metcalfe "Some Insights from Montreal and the Northeastern Coalfields of England" dans Hart Cantelon et Robert Hollands, eds., *Leisure, Sports and Working Class Cultures: Theory and History* (Toronto: Garamond Press, 1988), 68,70; Bradbury, *Working Class Families*, 27, 41; Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs*, 205; Ferretti, *Entre Voisins*, 33-34.

⁶ Peter Bischoff, "La formation des traditions de solidarité ouvrière chez les mouleurs montréalais: la longue marche vers le syndicalisme," *Labour* (Spring 1988): 27. Ce thème fut également étudié par Bischoff dans un article sur la Société de bienfaisance des journaliers de navires à Québec (SBJNQ). Selon Bischoff, les travailleurs de navire irlandais, surtout ceux de la rue Champlain à Québec ont fondés cette société en 1860 en raison des réclamations des ouvriers mais afin de combattre la présence montante des Canadiens français dans cette industrie. Au milieu des années 60, la SBJNQ envoya une pétition au gouvernement signée autant par les travailleurs Canadiens français qu'Irlandais. En 1869, la SBJNQ constituait des sections ethniques. Après avoir surmonté les divisions ethniques, la société commença à agir davantage comme un syndicat et de fortes pressions furent exercées sur le gouvernement provincial et fédéral. Selon Bischoff, la SBJNQ est un exemple de la façon dont les ouvriers pouvaient tirer bénéfice de leurs traditions et d'une structure dynamique afin d'améliorer leurs conditions. Peter Bischoff, "La Société de bienfaisance des journaliers de navires à Québec," *Canadian Historical Review* (September 2003): 321-353.

⁷ Bryan Palmer, *Working Class Experience* (Toronto: Butterworth and Company, 1983). Palmer étudie l'histoire canadienne et sa formation sociale du début du 19^e siècle jusqu'en 1980. Conscient des différences entre les différentes régions, il cherche à relever des arguments généraux et arrive, de façon prudente, à soulever des conclusions nationales. Palmer adopte également une approche marxiste des classes. Il est intéressé à la classe en autant qu'elle est « embedded in the specific social formations » and « not labour as an interest group fighting its way into a pluralist by way of its unions and political platform ».

⁸ Ibid., 23. Palmer avance que hors « des expériences convergentes » la classe ouvrière pouvait développer une identification de structure de classe et de mécontentement commun. Pour la classe ouvrière du 19^e siècle, la convergence des expériences comprend la différence des salaires, l'isolement, les salaires saisonniers, les arrêts de travail et le dur climat.

⁹ Patricia A. Stokowski, *Leisure in society: A Network Structural Perspective* (Guildsford, Great Britain: Mansell Publishing, 1994), 7.

¹⁰ Hart Cantelon and Robert Hollands, eds., *Leisure, Sports and Working Class Cultures: Theory and History* (Toronto: Garamond Press, 1988), 23.

¹¹ Ibid., 27.

¹² John Calagione, Doris Francis, Danile Nugent, eds., *Workers Expressions: Beyond Resistance and Accommodation* (Albany: State University of New York Press), 187; Fred Coalter, *Freedom and Constraint: The Paradoxes of Leisure* (New York: Routledge, 1989), 45-46.

¹³ John Gasford, *The Minor Miseries of Human Life* (Montreal: 1848), 6.

¹⁴ *La Minerve*, p.2, Janvier 5, 1869.

¹⁵ *Le Pays*, « Société gymnastique de Montréal, » p.2, Mars 5, 1868.

¹⁶ J.C., *The United States and Canada: As Seen by Two Brothers in 1858 and 1861* (Lenders, 1862), 114.

¹⁷ Metcalfe, *Canada Learns to Play*, 16, 47.

¹⁸ Ibid., 47-49. Ce mélange de tradition et de réalités urbaines s'apparente à la situation des femmes montréalaises au 19^e siècle que décrit Bradbury : elles sont aux prises avec les attentes de la famille traditionnelle tout en affrontant les nouvelles pressions urbaines de la vie industrielle.

¹⁹ Kathy Peiss, *Cheap Amusements: Working Women and Leisure in Turn of the Century New York* (Philadelphia: Temple University Press, 1986), 17; Bradbury, *Working Families*, 103-105. Il est intéressant de noter que malgré le fait qu'elle était le lieu de discussions et d'acception pour les hommes, la taverne refusait l'accès aux femmes au cours du 19^e siècle. Les

femmes furent également exclues de l'analyse d'Habermas sur la sphère publique.

²⁰ Palmer, *Working Class Experience*, 85. Pour une analyse sur la politisation de la culture des tavernes voir Peter DeLottinville « Joe Beef of Montreal: Workingman Culture and the Tavern, 1869-89, » *Labour* (Autumn/Spring 1981): 9-40.

²¹ DeLottinville, « Joe Beef's of Montreal, » 38.

²² A. Lemond de Brumath, *Une Histoire populaire de Montréal depuis son origine, jusqu'à nos jours* (Montréal: Granger Frères, 1890), 368.

²³ Peiss, *Cheap Amusements*, 163.

²⁴ Ferretti, *Entre Voisins*, 106.

²⁵ Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs*, 189-192. Harvey poursuit en expliquant que la vision paternaliste de l'élite envers la classe ouvrière autorise les élites à traiter l'abus d'alcool comme le principal problème social, sans tenir compte de la réalité sociale qui poussait les ouvriers à boire.

²⁶ *La Minerve*, p.2, Juin 11, 1867.

²⁷ Craig Calhoun, « Introduction, » *Habermas and the Public Sphere*, ed. Craig Calhoun (Cambridge: MIT Press, 1992), Calhoun, *Public Sphere*, 13.

²⁸ Palmer, *Working Class Experience*, 85.

²⁹ Sarah Schmidt, « Private Acts in Public Spheres: Parks in the Turn-of-the-Century Montreal, » dans Tamara Myers, Kate Boyers, Mary Anne Poutanen et Steven Watt, eds., *Power, Place and Identity: Historical Studies of Social and Legal Regulation in Quebec* (Montréal: Montreal History Group, 1998), 129.

³⁰ Ibid., 131-33.

³¹ Michèle Dagenais, « Entre tradition et modernité: espaces et temps de loisirs à Montréal et Toronto au XX^e siècle, » *Canadian Historical Review* (June 2001): 308, 309. Cet article traite des espaces de loisirs au tournant du siècle. Il s'intéresse aux tramways à Toronto et à l'accès du parc Mont-Royal.

³² Ibid., 312.

³³ *La Minerve*, « Le Chemin de Mont Royal, » p.2, 2 Septembre 1865.

³⁴ *Le Pays*, Juillet 16, 1867, p.3.

³⁵ Médéric Lanctôt, *L'Association du capital et du travail* (Montréal: John Wilson, 1872), 19.

³⁶ Ibid., 20.

³⁷ Thompson, « Social Control in Victorian Britain, » 206.

³⁸ Ibid., 193.

³⁹ Peiss, *Cheap Amusements*, 166-176.

⁴⁰ Lanctôt, *L'Association du capital et du travail*, 3.

⁴¹ Linteau, Durocher et Robert, *Quebec: A History*, 178.

⁴² Annick Germain, « L'Émergence d'une scène politique: mouvement ouvrier et mouvement de réforme ur-

baine à Montréal au tournant du siècle,” *Revue d’histoire de l’Amérique Française* (Septembre 1983), 199.

⁴³ Calhoun, *Public Sphere*, 21.

⁴⁴ Jeffrey McNairn, *The Capacity to Judge: Public Opinion and Deliberative Democracy in Upper Canada, 1791-1854* (Toronto: University of Toronto Press, 2000), 131, 136, 176. McNairn se basa sur la philosophie d’Habermas pour comprendre l’émergence du gouvernement responsable dans le Haut Canada. McNairn uses Habermas to understand the rise of responsible government in Upper Canada. Il considère que la politique était légitimer parce qu’elle était en accord avec l’opinion publique.

⁴⁵ Leblond de Brumath, *Histoire populaire*, 371. Les 11 articles de 1840 étaient: *L’Aurore des Canada*, *The Herald*, *Le Courrier*, *The Gazette*, *Les Mélanges religieux*, *The Morning Courier*, *Canada Times*, *The Commercial Messenger*, *The Times*, *Commercial Advisor*, et *Le Transcript*.

⁴⁶ Ron Verzuh, *Radical Rag: The Pioneer Labour Press in Canada* (Ottawa: Steel Rail, 1998), 10.

⁴⁷ *Ibid.*, 10-14, 83.

⁴⁸ Richard Desrosiers et Denis Héroux, “Les Chevaliers du travail et la montée de l’organisation ouvrière durant les années 1880s,” dans James D. Thwaites, ed., *Travail et syndicalisme: Naissance et évolution d’une action sociale* (Sainte Foy: Les Presses de l’Université Laval, 1996), 31.

⁴⁹ Raymond Boily, *Les Irlandais et le canal de Lachine* (Québec: Leméac, 1980), 56-57.

⁵⁰ Jacques Monet, *The Last Cannon Shot* (Toronto: University of Toronto Press, 1969), 280.

⁵¹ *La Minerve*, Juin 11 1867, p.2.

⁵² *La Minerve*, June 11 1867, p.2. Pour une analyse des valeurs libérales d’individualité et de propriété au sein de l’élite, voir Ian McKay, “The Liberal Order Framework,” *Canadian Historical Review* (Dec 2000): 617-645.

⁵³ Lanctôt, *L’Association du capital et du travail*, 7.

⁵⁴ *La Minerve*, Juin 28 1867, p.1.

⁵⁵ Margaret Heap, “La Grève des charretiers de Montréal” p.49.

⁵⁶ *La Minerve*, Juin 28 1867, p.1.

⁵⁷ *Le Pays*, Juillet 30 1867, p.3.

⁵⁸ Elézeur LaBelle, “Chanson des Ouvriers,” *Le Pays*, Juin 13 1867, p.1.

⁵⁹ M. Crevier, “A Médéric Lanctôt,” *Le Pays*, Juin 15 1867, p.2.

⁶⁰ Linteau, Durocher et Robert, *Quebec: A History*; David Frank, “Working Class History,” *The Canadian Encyclopedia*, <<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=A1SEC830237>>, 2006.

⁶¹ M. Crevier, “A Médéric Lanctôt,” *Le Pays*, Juin 15 1867, p.2.

⁶² Lanctôt, *L’Association du capital et du travail*, 2.

⁶³ *Ibid.*, 76.

⁶⁴ Lanctôt, *L’Association du Capital et du Travail*, 3.

⁶⁵ Calhoun, *Public Sphere*, 10, 22.

⁶⁶ Lanctôt, *L’Association du Capital et du Travail*, 27-29.

⁶⁷ *Ibid.*, 29.

⁶⁸ Fernande Roy, *Progrès, liberté et harmonie le libéralisme des milieux d’affaires francophones au tournant du siècle* (Montréal: Boréal, 1988) 117.

⁶⁹ Bradbury, *Working Families*, 148; Verzuh, *Radical Rag*, 15.

⁷⁰ Bradbury, *Working Families*, 44; Bischoff, “La Société de bienfaisance des journaliers de navires à Québec,” 348; Desrosiers et Héroux, “Les Chevaliers du Travail et la montée de l’organisation ouvrière durant les années 1880s, 44.”

⁷¹ Phillippe Sylvain, “Les Chevaliers du travail et le cardinal Taschereau,” in Thwaites, *Travail et syndicalisme*, 64.

⁷² Lanctôt, *L’Association du Capital et du Travail*, 32.

⁷³ *Ibid.*, 32.

⁷⁴ Michel Grant “Quebec: Towards a New Social Contract,” in Mark Thompson, Joseph B. Rose and Anthony E. Smith, eds., *Beyond the National Divide: Regional Dimensions of Industrial Relations* (Montreal/Kingston: McGill-Queen’s Universities Press, 2003), 60, 61.

⁷⁵ Harvey, *Le Mouvement ouvrier au Québec*, 25.

⁷⁶ “Causes de l’émigration aux États-Unis,” *Le Pays*, Juin 26 1867, p.2; Lanctôt, *L’Association du Capital et du Travail*, 27.

⁷⁷ Bischoff, “La Société de bienfaisance des journaliers de navires à Québec, 332-344.

⁷⁸ Linteau, Durocher and Robert, *Quebec: A History*, 179.

⁷⁹ Jose Harris, *Private Lives, Public Spheres: A Social History of Britain, 1870-1914* (Oxford: Oxford University Press, 1993), 190.

⁸⁰ Steven Mulhberger, *A History of the Vote in Canada: Review Article*, <<http://www.nipissingu.ca/departement/history/MULHBERGER/HISTDEM/CANVOTE.HTM>>, 1999.

⁸¹ Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs*, 30-31; Linteau, Durocher et Robert, *Quebec: A History*, 180.

⁸² Canada, Legislature, *Statutes of Canada, passed in the Sessions held in the 35th Year of the Reign of Her Majesty, Queen Victoria* (Ottawa: Brown Chamberlin, 1872), 126.

⁸³ Brian Young, *George-Etienne Cartier: Montreal*

Bourgeois (Montreal: McGill University Press, 1981), 5; Alastair Sweeny, *George Etienne Cartier* (Toronto: McClelland and Stewart, 1976), 25; Bradbury, *Working Families*, 44.

⁸⁴ "History of Franchise in Canada," *L'Encyclopédie de l'histoire du Québec*, <<http://www2.marianopolis.edu/quebechistory/encyclopedia/FranchiseinCanada.htm>>.

⁸⁵ Linteau, Durocher et Robert, *Quebec: A History*, 180.

⁸⁶ Jürgen Habermas, "Further Reflections on the Public Sphere," *Habermas and the Public Sphere* ed. Craig Calhoun (Cambridge: MIT Press, 1992), 422.

⁸⁷ ~~Craig Calhoun, "Introduction," *Habermas and the Public Sphere*, ed. Craig Calhoun (Cambridge: MIT Press, 1992), 12-13.~~

⁸⁸ Habermas, "Further Reflections on the Public Sphere," 427.

⁸⁹ Calhoun, *Habermas and the Public Sphere*, 24.

Souvenirs de trois imprimeurs du début du siècle (Troisième partie)

Nous présentons ici le troisième et dernier article biographique parus entre 1945 et 1952 dans le journal de l'Association patronale des imprimeurs de Montréal, *Le Maître-imprimeur*. Ce document retrace la carrière de Louis Raoul Riendeau, un Franco-américain vivant dans la région de New York. L'article est signé par Charlie Holmes qui fut secrétaire de l'Association des maîtres imprimeurs (AMI) et rédacteur du journal de 1937 à 1946. Féru d'histoire et collectionneur d'incunables, Holmes s'intéressait aux questions touchant l'imprimerie et les livres. C'est à lui que nous devons ces témoignages, si précieux pour les historiens d'aujourd'hui.

Ces documents ont été colligés dans le cadre d'une recherche postdoctorale réalisée à l'Université de Sherbrooke, sous la direction de Jacques Michon, pour le projet d'Histoire du livre et de l'imprimé au Canada (HLIC). Pour faciliter la lecture, nous avons corrigé quelques coquilles et impropriétés linguistiques.

Éric Leroux
École de bibliothéconomie et des sciences de
l'information
Université de Montréal

* * * * *

À la recherche de Louis Raoul (Bob) Riendeau

Inventeur de procédés nouveaux de photogra-
vure

Tiré du *Maître-imprimeur*, mai 1945, 1-5

- «Connais-tu un Canadien français du nom de Riendeau, établi aux États-Unis, qui aurait inventé une nouvelle méthode de photogravure?»

C'était cet excellent Louis-Philippe Beaudoin¹ qui me téléphonait. M. D. Morin, du *Petit Journal* voulait publier un article au sujet de cet inventeur mais la documentation lui manquait. Il avait bien une vignette de cet inventeur et un court rapport d'un service de nouvelles. Il lui fallait plus de précisions pour écrire un article apte à intéresser le grand public, peu versé dans les technicités de l'imprimerie.

Mais je ne connaissais pas de «Bob» Riendeau. Je voulais pourtant rendre service à M. Morin en lui fournissant les renseignements qui lui manquaient. Je décidai de publier dans *Le Maître-Imprimeur* un paragraphe intitulé: «Connaissez-vous “Bob” Riendeau?» Chaque fois que j'ai fait appel à nos lecteurs, j'ai obtenu, dans le passé, le renseignement désiré, mais cette fois je n'eus pas de succès, bien que les éditeurs franco-américains soient des lecteurs fidèles de notre journal. Que faire? Je tenais à renseigner mes amis du *Petit Journal*. Comme j'ai encore des relations en Nouvelle-Angleterre, où j'ai habité avant 1915, je décidai d'écrire à mon ami Robert, qui est en tête d'une mutuelle d'assurance ainsi qu'à M. Georges Filteau, secrétaire de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique. Ces associations ont des succursales partout où il y a des franco-américains et on me dénicherait sûrement le «Bob» Riendeau tant recherché. Rien n'y fit! Je fis donc appel à cette encyclopédie des faits franco-américaine Léon Bossue dit Lyonnais et à ce bon Auguste Giraldi, éditeur du *Messenger de New-York*. La seule piste que nous avions c'est que M. Riendeau possédait une ferme quelque part dans le Long-Island. Notre ami Bossue dit Lyonnais n'arrivant pas à découvrir «Bob» Riendeau, bien qu'il ait su qu'il habitait

le village de Patchoque de New-York, finit par confier son problème à la police, mais même les policiers n'arrivèrent pas à découvrir l'élusif «Bob» qui, à toute évidence, n'avait pas de casier judiciaire!

C'est Auguste Giraldi, qui ayant appris que «Bob» avait fait partie du personnel du Service de nouvelles N.E.A. (*Newspaper Enterprise Association*), 8e avenue, New-York, finit par retracer pour nous le mystérieux «Bob» Riendeau et à entrer en relations avec lui. Et c'est grâce aux renseignements que nous fournit notre ami New-Yorkais que nous pûmes fournir à M. Morin la documentation et les éléments nécessaires à l'intéressant article documentaire qu'il a publié dans *Le Petit Journal* au sujet de cet inventeur d'origine canadienne-française.

De trois ou quatre sources, nous avons reçu la page du *Petit Journal* contenant l'article au sujet de «Bob» Riendeau... et l'un de mes correspondants s'étonnait que M. Morin ait pu obtenir des renseignements alors que nous n'avions rien pu découvrir! La vérité est que c'est nous qui avons fourni le gros de la documentation à M. Morin mais celui-ci ayant «levé le lièvre», il n'était que juste que nous lui laissions la primeur de l'histoire de Riendeau.

Cette histoire, la voici :

Tout d'abord M. Riendeau ne se nomme pas «Bob» du tout. C'est là un sobriquet qui lui fut donné dans sa jeunesse et qui a «collé» à notre inventeur toute sa vie. Il est né «Louis Raoul», à Chicago, Illinois, en 1883. Son père, François-Xavier Riendeau était Canadien français et il s'est marié dans une paroisse des environs de Montréal, mais «Bob» n'a jamais mis les pieds au Canada et ne parle pas un mot de français.

Après avoir fréquenté les écoles publiques de Chicago jusqu'à l'âge de 15 ans, il débuta dans le journalisme comme reporter photographique à la *Chicago Tribune*, mais ayant découvert qu'un ouvrier de journal gagne généralement

plus qu'un journaliste, il se lança dans photogravure et la stéréotypie. Son apprentissage fini, M. Riendeau passa au service de nouvelles (syndicat de presse) du bureau de Chicago des journaux de Hearst.

En 1911, il entra au service de la N.E.A., succursale de Cleveland, comme photographeur de clichés destinés à la production de matrices (flans). Il n'a jamais, depuis lors, eu d'autres patrons.

Pendant son séjour à Cleveland, il étudia la musique et pendant cinq ans chanta les rôles de ténor à la *Cleveland Opera Company* et fut aussi soliste à la cathédrale. Il aurait fait du chant sa carrière si les améliorations qu'il avait faites dans la photogravure pour fins de reproduction dans les journaux ne l'avaient signalé à l'attention du siège de la N.E.A. à New-York. Quand on lui offrit un salaire élevé pour devenir «surintendant» de la N.E.A. à New-York, il décida d'abandonner la musique pour s'occuper exclusivement de photogravure.

Qu'il ait fort bien réussi dans cette deuxième carrière est prouvé par le fait que dans l'annonce de la nouvelle que «Bob» prenait sa retraite après 32 ans au service de la N.E.A., ce grand syndicat de nouvelles affirmait que plus que tous les autres, «Bob» Riendeau avait rendu possible la reproduction rapide de photographies pour les journaux. «Bob» n'a peut-être rien inventé — il a amélioré les procédés de gravure et de fabrication de flans (matrices), notamment il a créé une formule rendant possible la gravure améliorée d'une plaque de zinc pour la production de matrices pour presse rotative. Cette formule fut créée en 1921 et réduisait considérablement le temps et le coût nécessaires à la reproduction des photographies sur plaques métalliques. Une autre amélioration qu'on doit à Riendeau fut une méthode de séchage rapide des matrices au moyen d'une forte pression entre des rouleaux.

Vous direz que Riendeau n'est pas un «inventeur», qu'il n'a fait qu'améliorer des inventions pré-existantes. Riendeau est autant un inventeur cependant que l'est Edison, qui n'a jamais

inventé ni l'ampoule électrique, ni le phonographe. C'était là des créations d'autres inventeurs, mais c'est Edison qui en a rendu l'usage pratique en améliorant les méthodes de ceux qui avaient créé ces inventions.

De toute façon, il est évident que le public américain le considère comme un inventeur de mérite puisque les revenus produits par les «royautés» qu'il touche sur les procédés qu'il a inventés lui ont permis de se retirer sur la ferme modèle qu'il exploite à Patchogue dans le district de Long-Island de la région métropolitaine de New-York... et de passer ses hivers avec sa fille en Floride.

Ajoutons donc le nom de Louis-Raoul (Bob) Riendeau à la galerie des célébrités d'origine ou de descendance canadienne-française dont les inventions ont amélioré les méthodes antérieures, les Garand, les Desjardins, les Gendron et des centaines d'autres.

Notes et références

¹ Après avoir dirigé la section reliure de l'École technique de Montréal entre 1937 et 1940, Louis-Philippe Beaudoin sera directeur de l'Institut des arts graphiques de Montréal de 1940 à 1959.

L'unité syndicale au Canada

«on peut estimer que le mouvement vers la fusion était peut-être un mouvement qui répondait à un sentiment de découragement du côté de la CTCC» - André Roy, secrétaire général de la CTCC de 1952 à 1960

Entrevue réalisée en 1984 de Marie-Agnès Gosa, alors étudiante à la maîtrise au département d'histoire de l'Université de Montréal, avec André Roy, secrétaire général de la CTCC de 1946 à 1948 et de 1952 à 1960 1

Q : M. Roy, est-ce que je peux commencer par vous demander quel a été votre itinéraire afin de pouvoir vous situer si jamais j'en ai besoin? En quelle année êtes-vous arrivé à la CTCC? Quelles fonctions vous y avez occupées?

AR : Je suis arrivé à la CTCC d'abord comme secrétaire général, en 1946, avec l'élection de Gérard Picard à la présidence. J'étais alors journaliste au Parlement. En 1948, j'ai quitté la CTCC et je suis retourné comme journaliste, jusqu'en 1952. En 1952, je suis revenu à la CTCC jusqu'au mois de janvier 1960.

Q : Vous avez quitté la CTCC ?

AR : Oui, j'étais secrétaire général adjoint à ce moment là, de 1952 à 1960, et puis conseiller d'éthique. Après 1960, j'ai été commissaire membre de la Commission des relations du travail et commissaire du travail jusqu'à ma retraite en 1979.

Q : Est-ce que l'on peut aborder plus précisément la question de la fusion ? J'aimerais savoir quel était votre sentiment lorsque la fusion aux États-Unis de la AFL-CIO a été annoncée et puis, bien sûr, les conséquences au Canada de la fusion du Congrès des métiers et

du travail du Canada et du Congrès canadien du travail.

AR : J'étais président du Conseil central régional de Québec depuis plusieurs années. Or, dans le milieu à Québec (il y avait des exceptions, par exemple la Fédération de la métallurgie), le sentiment général était une opposition à la fusion pour différentes raisons, différents motifs. Le milieu québécois, à ce moment-là, était beaucoup plus près, tenait beaucoup plus à l'inspiration de la doctrine sociale, dite sociale chrétienne, et, d'autre part, il y avait aussi, sur un autre plan, un sentiment nationaliste qui jouait un rôle là-dedans.

Q : Lorsque la fusion a été annoncée au niveau canadien puis un peu plus tard au niveau provincial, régnait-il à la CTCC un sentiment de peur d'être noyée, d'avoir un concurrent tellement fort, d'être écrasée ?

AR : Le problème, à mon point de vue, n'a pas été vu de cet angle là. C'était plutôt du domaine de l'idéologie où l'opposition se faisait. La plupart des opposants à la fusion en discutaient à partir de ce fond d'argument-là. J'ai moi-même participé aux pourparlers avec le Congrès canadien du travail. À ce moment-là, la Fédération des travailleurs du Québec n'existait pas, c'était je pense la Fédération provinciale du travail, et elle était un organisme qui n'avait pas tellement de poids ici au Québec parce qu'à l'époque, 80- 90% des membres des syndicats affiliés à la Fédération provinciale du travail étaient tout simplement des

sections locales des syndicats américains. C'était un argument qui pesait beaucoup dans le débat. On ne voyait pas, malgré la fusion qui s'était faite aux États-Unis, la possibilité de changer cette structure du côté des ouvriers. Les structures de la CSN étaient bien différentes.

Q : Vous dites que vous avez participé aux discussions avec le Congrès du travail du Canada?

AR : Oui, j'ai été pendant une couple d'années membres du comité qui rencontrait le Congrès du travail du Canada. Et ces rencontres-là ont été très peu nombreuses. Je pense qu'il y en a eu tout au plus 3, 4, maximum 5, en autant que je peux me souvenir.

Q : Est-ce vous pouvez nous préciser à quelles dates vous avez participé à ces rencontres?

AR : C'était en 1957 et en 1960.

Q : Est-ce que vous avez gardé des notes de ces réunions ?

AR : Non, je n'ai pas gardé les notes. J'en ai eu, dans le temps, mais je n'ai pas gardé les notes.

Q : Je rencontre des difficultés (je ne suis pas encore allé voir du côté du CTC). Du côté de la CTCC, on ne retrouve pas dans les archives de traces de ces réunions. À une exception près, j'ai retrouvé un document qui n'est pas daté mais qui manifestement ressort de ces rencontres. Mais autrement, je n'ai rien trouvé.

AR : Les réunions étaient tout simplement des réunions d'approche. Et puis, en autant que je me souviens, les personnes du côté des unions internationales étaient des représentants du Congrès du travail du Canada et non pas des représentants de la Fédération provinciale, qui n'était pas mêlé du tout là-dedans.

Q : Est-ce que vous vous souvenez de quoi ils y étaient question, ce qu'il se disait, sur quoi les problèmes achoppaient ?

AR : Les débats achoppaient, dans la mesure où les débats se sont rendus assez loin, à la façon dont le Congrès du travail du Canada pourrait absorber la CSN. La CSN ne voulait pas être absorbée. Mais on regardait la possibilité pour la CSN, au point de vue de la représentation nationale, c'est-à-dire auprès du gouvernement d'Ottawa, s'il n'y avait pas moyen de faire un front uni sur ce plan là, chacun des syndicats demeurant libre entre temps. Il a peut-être été question une ou deux fois d'ententes ou de protocoles entre les deux groupements, mais ça n'a pas avancé beaucoup. D'ailleurs, je ne suis pas vraiment surpris, comme vous me l'avez dit tout à l'heure, que vous ne trouviez pas beaucoup de documents à ce sujet parce que le sentiment d'ensemble, à l'exception de certains leaders, était que les gens étaient plus opposés que favorables à la fusion, parce qu'il croyait que ce n'était pas réalisable dans les circonstances. D'ailleurs, dès que Gérard Picard est parti de la présidence de la CTCC et qu'il a été remplacé par Mathieu, il ne s'est pas passé grand-chose. Après le départ de Mathieu (qui a été à peine un an et quelques mois président), c'est Jean Marchand qui l'a remplacé. Jean Marchand a mis fin à toutes espèces de rencontres dans ce domaine-là, même si, au point de départ, ce dernier n'y faisait pas d'opposition de principe. Aussi, il y avait à ce moment-là un problème d'ordre politique. C'est que la CSN combattait, luttait très fort contre le gouvernement de l'Union nationale. Le gouvernement lui rendait bien la pareille et on peut estimer que le mouvement vers la fusion était peut-être un mouvement qui répondait à un sentiment de découragement du côté de la CTCC. Dès que la situation a changé, en 1960, avec le départ de Maurice Duplessis, la CSN s'en est remis et les gens ne parlaient plus du tout de fusion.

Q : Est-ce que vous pouvez revenir sur cet aspect, à propos du fait que certains dirigeants, même si ouvertement ils ne s'opposaient à la fusion, intérieurement, ils étaient plutôt réticents ? Est-ce que vous pouvez me dire à votre avis pourquoi Gérard Picard était favorable à la fusion ? Est-ce qu'il était vraiment d'accord ?

AR : Oui, je crois que Gérard Picard était favorable à la fusion. Maintenant, pour quelles raisons exactes, nous n'avons jamais pu savoir ou comprendre. Ça, c'est mon impression personnelle. On ne comprenait pas vraiment pourquoi Picard, qui avait été peut-être le premier grand leader du côté de la CSN, était favorable à la fusion. Et l'explication que je vous donnais tout à l'heure, à propos d'un sentiment de découragement, de défaitisme, face aux difficultés que nous rencontrions du côté du gouvernement, y étaient peut-être pour quelque chose. C'était une période au cours de laquelle, d'abord au point de vue du progrès syndical, du développement du mouvement syndical, ça ne fonctionnait pas du tout. Les effectifs de la CSN sont restés stables pendant une dizaine d'années; il n'y avait à peu près pas de progression.

Q : Et vous pensez que la position de Picard était de dire (que) peut-être on s'en sortira mieux si on est uni ? Donc, plus fort avec la fédération de Provost qui, elle, était beaucoup plus proche de Duplessis.

AR : Là, je fais encore une distinction avec la fédération de Provost. Il n'y avait pas de relation du tout, du tout. Tous les débats qui se sont faits, se sont faits au niveau du Congrès du travail du Canada. Au niveau de la province de Québec, il ne s'est pas fait grand-chose, à ma souvenance. Dans les tractations, il n'y avait même pas de représentants provinciaux. Le représentant dans ce temps-là était le président du Congrès du travail du Canada, qui était un Canadien français, Claude Jodoin. Or, les ren-

contres se faisaient surtout avec Jodoin et un ou deux autres représentants du Congrès du travail du Canada.

Q : Donc, vous expliquez la position de Picard essentiellement par l'espèce de blocage que rencontrait la CSN à cette époque ? Il espérait débloquent ainsi la progression ?

AR : Je ne peux même pas répondre à cette question là. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question là.

Q : Est-ce que vous vous souvenez de la proposition faite par la CSN d'entrer dans la CTC en tant qu'union nationale ?

AR : C'est sous cet angle-là que le débat se faisait entre les deux parties.

Q : Alors quels étaient les avantages avec l'union nationale ?

AR : L'avantage de ne pas toucher du tout aux structures de la CSN. Les structures de la CSN, c'est-à-dire, confédération, fédération professionnelle, fédération régionale, et puis la base syndicale n'aurait pas été modifiées. En définitive, la CSN aurait passé comme un bloc ayant une affiliation au Congrès du travail du Canada. Et quant au reste, (en) demeurant elle-même.

Q : Dans ce cas-là, comment se seraient passées les relations avec les fédérations concurrentes, les unions internationales, etc. ?

AR : Dans ce cas là, il y aurait pu y avoir (une) orientation vers un «no riding pack» ? Mais le projet, dans ce sens-là, n'a à peu près pas été abordé parce que ça bloquait plus haut.

Q : C'est-à-dire que dans le cas de l'union nationale, de la CTCC en tant qu'union nationale, elle aurait continué à exister (avec) plusieurs fédérations syndicales ?

AR : Toute la structure de la CTCC serait restée telle quelle.

Q : Et les fédérations internationales, je suppose, seraient restées telles quelles aussi; il aurait eu une espèce de coexistence pacifique. Alors quel avantage, hormis celui de conserver ses structures, quel avantage aurait tiré la CTCC d'un arrangement comme celui-ci ?

AR : Le seul avantage qu'elle aurait tiré aurait été de lui donner, avec les autres, plus de pouvoirs dans ses représentations auprès du gouvernement fédéral. Mais pour discuter des questions du droit du travail, par exemple, sur le plan provincial, la CTCC serait restée un organisme indépendant.

Q : Mais alors pour progresser, comment était envisagée la coexistence dans le recrutement; il y aurait sûrement eu des heurts ?

AR : Les heurts sont restés quand même et c'est d'ailleurs pourquoi, après mon départ, quelques mois après mon départ, avec l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, en 1960, et même avant en 1959, après la mort de Maurice Duplessis, la CSN a repris énormément de poids et s'est trouvée à s'engager pendant une certaine période dans une lutte très dure contre les syndicats de la Fédération provinciale du travail. Il ne faut pas oublier une chose, c'est qu'avant la fusion du Congrès des métiers et du travail et du Congrès canadien du travail, il y avait une situation pratique, ici, au Québec, qui était la suivante : il existait de fortes tensions entre les syndicats qui étaient affiliés au Congrès des métiers et du travail du Canada et ceux affiliés à la CTCC. Les deux regroupements se faisaient une lutte. Par ailleurs, il y avait déjà, à ce moment-là, un certain rapprochement entre des syndicats qui faisaient partie du Congrès des métiers et du travail et des syndicats qui étaient affiliés avec le Congrès canadien du travail, comme celui

des Métallurgistes unis d'Amérique. Il y avait surtout le regroupement des travailleurs d'abattoir, le Packinghouse Workers. Or, c'était des syndicats qui avaient des relations assez suivies avec la CSN. On peut prendre comme exemples le cas de Murdochville. Lorsqu'il y eut des difficultés très grandes autour de 1955-1956, un peu avant la fusion, eh bien, la lutte s'est faite avec des démonstrations de toutes sortes. La CSN marchait la main dans la main avec le Congrès canadien du travail et surtout avec sa fédération provinciale, ici au Québec, parce que, du côté des unions internationales, il y avait deux fédérations, il y avait la Fédération provinciale du travail et, l'autre, la Fédération des unions industrielles de Québec.

Q : Pourquoi à votre avis, Jean Marchand était-il plus réticent au projet de fusion, mais qu'en même temps, il ait laissé faire et ait attendu que Picard disparaisse ?

AR : Je pense que la réponse est dans votre question. C'est que pendant un certain nombre d'années (et j'ai été mêlé de près à ça moi parce que j'étais situé entre les deux), il y a eu entre Picard et Marchand une lutte qui n'est pas apparue subitement, qui était très forte et très vigoureuse au point de vue de personnes à personnes, de relations personnelles.

Q : C'est-à-dire qu'il y avait des conflits de personnalité et que Jean Marchand...

AR : Il est venu à un moment donné des conflits de personnalité et précisément, je me demande si tout le projet, dans les raisons qui ont poussé Picard vers la fusion, s'il n'y avait pas ça. Si ça comptait pas, non plus.

Q : C'est-à-dire, il y avait des problèmes de personnalité mais quoi encore..? Est-ce que c'était sur des questions idéologiques ou c'était simplement des gens qui ne s'entendaient pas pour différentes raisons ?

AR : C'était des gens qui ne s'entendaient pas pour plusieurs motifs. Et un autre aspect, c'est qu'il y avait à ce moment-là, et ça toujours existé, du moins tout le temps que j'étais à la CSN, une lutte extrêmement serrée entre les groupements syndicaux de la région de Montréal et ceux du reste de la province, centrée surtout sur Québec.

Q : Et Marchand venait de Québec, c'est bien ça ?

AR : Marchand venait de Québec. Picard aussi venait de Québec, mais il était retourné à Montréal. Il était depuis une dizaine d'années à Montréal. Il pouvait avoir des motifs d'ordre personnel, d'ordre financier.

Q : C'est-à-dire ?

AR : C'est-à-dire que plusieurs disaient que Picard était extrêmement dépensier, mais c'était pas des motifs tout à fait sérieux.

Q : Est-ce que c'est vraie cette réputation ? Vous qui l'avez fréquenté de près ? Vous étiez dans les bureaux fédéraux. Est-ce que vous avez pu vérifier dans les comptes, où je ne sais pas ? Est-ce que cette question est venue sur le tapis, cet aspect dépensier de Gérard Picard ?

AR : La question n'est jamais venue sur le tapis directement. Je ne suis jamais allé trop au fond du problème, mais je pense que c'était des choses qui tenaient au fait que Picard s'était détaché graduellement de la pensée de la CSN. Au fond il y avait ça, il y avait un problème idéologique là-dedans.

Q : Est-ce que Gérard Picard était très aimé par les militants ? Est-ce que c'était quelqu'un qui soulevait la chaleur autour de lui ?

AR : Gérard Picard n'était pas un type... D'abord il n'était pas orateur, c'était plutôt (un)

dialecticien.

Q : C'est-à-dire ?

AR : C'est-à-dire que pour convaincre, par exemple, une assemblée ou à une réunion, il pouvait parler pendant trois quarts d'heure, une heure, reculer, avancer et revenir après sur le sujet. Or, les gens savaient, les gens se rendaient compte de ça.

Q : Vous dites que Gérard Picard était capable au cours d'une réunion de reculer, d'avancer, mais de revenir toujours sur ce sur quoi il était branché. Est-ce que vous pensez que c'était vu comme quelque chose de négatif par les gens qui assistaient à ces réunions ?

AR : Pour une partie de l'assemblée, du groupe.

Q : Est-ce que vous voulez dire par là qu'il ne cédait jamais sur ses positions ?

AR : Non, il pouvait céder de temps en temps sur ses positions mais revenir à la charge plus tard.

Q : Il avait de la suite dans les idées.

AR : Oh oui, il avait beaucoup de suite dans les idées. D'ailleurs, je vais vous dire que Picard, à mon point de vue, à été, ici au Québec, et même au Canada, un très grand négociateur. Il n'avait pas son pareil pour régler des conflits, fournir des formules; il n'était jamais à court de ce côté-là.

Q : Est-ce que vous pouvez me dire, vous qui l'avez fréquenté, est-ce que c'était quelqu'un qui se mettait en colère, qui criait très fort ou au contraire pouvait être très froid ?

AR : Je dirais qu'il était plutôt froid, il ne se mettait pas en colère. À ma connaissance, je n'ai jamais vu Picard en colère, jamais.

Q : Est-ce qu'il était très dur ? Est-ce qu'il pouvait lui arriver de critiquer très durement ses adversaires ?

AR : Ça pouvait lui arriver de temps en temps mais ce n'était pas un critique non plus.

Q : C'était quelqu'un de plutôt diplomate ?

AR : Il était plutôt diplomate, oui. D'ailleurs, ce que je disais tout à l'heure à propos de ses talents de négociateurs le confirment.

Q : Comment était Jean Marchand comparé à lui ?

AR : Jean Marchand était le genre prudent, beaucoup plus sentimental que Gérard Picard.

Q : Il se mettait en colère lui ?

AR : Peut-être pas, je ne l'ai pas vu souvent en colère, publiquement, mais il avait plus de tendance vers ça que Gérard Picard. Ce n'était pas du tout le même style, le même tempérament. Marchand était un type plutôt sentimental, sensible, tandis que Picard était très froid, très rationnel.

Q : Est-ce que Jean Marchand visait la direction de la CTCC ? Est-ce que c'était quelque chose que tout le monde pensait, ou non ?

AR : Je pense que oui, qu'il visait ce poste depuis un certain nombre d'années, disons peut-être depuis la demie des années 50.

Q : Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi il n'a pas cherché à prendre la direction de la CTCC plus rapidement, qu'il ait attendu en fait le départ de Gérard Picard ? Au fond, au moment de cette question de fusion, il y avait beaucoup de fédérations qui étaient contre la fusion. Pourquoi est-ce qu'il n'a pas essayé de prendre la tête de cette tendance qui a été après tout majoritaire, semble-t-il ?

AR : Je ne peux pas dire pourquoi. Je n'ai pas d'idées bien arrêtées là-dessus. Tout ce que je crois, c'est que Marchand était peut-être plus ambitieux que Picard. Picard n'était pas du type très ambitieux. C'est-à-dire, il a avancé, il a progressé, mais ce n'était pas le type à s'attacher à un mouvement. D'ailleurs, quand il a décidé de partir, il est parti sans faire aucun bruit. Il a tout simplement décidé à un moment donné de ne pas se représenter l'année suivante au congrès.

Q : Et Marchand, à ce moment-là, a décidé de ne pas se présenter tout de suite ?

AR : Non.

Q : Pourquoi ?

AR : Voyez-vous, c'est Mathieu qui a été élu président et puis Mathieu est parti à peu près un an après moi. Moi, je suis parti à la fin de décembre 1959 et Mathieu a dû partir dans les quelques mois qui ont suivis. Entre mon départ et celui de Mathieu, j'étais plus ou moins au courant de la situation. Quels étaient les conflits entre Mathieu et Marchand (parce que je suppose qu'il y ait eu conflits), je ne sais pas.

Q : Pourquoi, à votre avis, Marchand ne s'est pas présenté tout de suite ? Est-ce que vous y étiez à ce moment-là ? Est-ce que quelque chose s'est dite ? Je suppose que lorsque Gérard Picard est parti tout le monde a dit que ça allait être Marchand ?

AR : Marchand n'a pas voulu se présenter tout de suite, je pense. Quoique Marchand n'a jamais cherché non plus, dans les deux tendances qu'ils y avaient à la CSN à ce moment-là, à choisir, à militer pour une tendance plutôt qu'une autre. Il est resté un peu à l'écart de ce débat-là.

Q : Est-ce que vous pouvez me faire une liste exhaustive ou non des fédérations qui étaient farouchement contre la fusion et celles qui, au contraire, se sont fait remarquées parce qu'elles étaient farouchement pour ?

AR : Parmi les fédérations opposées à la fusion, il y avait la Fédération du bâtiment, des métiers de la construction, la Fédération du textile, la Fédération des pâtes et du papier, et la Fédération du commerce. Maintenant, la principale fédération qui était favorable, plutôt favorable à la fusion (vous allez le voir avec Adrien Plourde), c'est la Fédération de la métallurgie. Il y avait aussi la Fédération des produits chimiques et une fédération qui existait à ce moment-là et qui s'est fusionnée après avec la métallurgie, la Fédération minière qui elle était demeurée assez neutre dans le débat.

Q : Et la Fédération de l'imprimerie ?

AR : La Fédération de l'imprimerie devait être à ce moment-là opposée fortement à la fusion. Maintenant, après coup, je crois que Gérard Picard, en laissant la présidence de la CTCC, a passé à la présidence de la Fédération de l'imprimerie. Ça peut-être changé quelque chose, mais la Fédération de l'imprimerie n'était pas une fédération très puissante dans la CSN. Il y avait une fédération qui était opposée aussi, qui était déjà une fédération nombreuse, celle des services hospitaliers que l'on appelait les affaires sociales.

Q : Et il y avait bien sûr celle de Bélanger ?

AR : Celle de Bélanger était absolument opposée.

Q : Est-ce que c'était la plus virulente, enfin, la plus engagée ?

AR : René Bélanger a été un des hommes qui a été le plus opposé à Picard et en même temps, à Marchand, parce qu'il était en fait opposé

aux deux.

Q : Je vous ai coupé tout à l'heure; vous me disiez que la fédération des mines était plutôt neutre ?

AR : Plutôt neutre, oui. Une des raisons, c'est que Jean Marchand avait énormément d'influence à la Fédération des mines parce il avait été au cœur de la grève de l'amiante, une dizaine d'année plus tôt, en 1949. C'est lui qui avait procédé au recrutement et à l'organisation de syndicats d'employés de mine très puissants dans la région de Thetford Mines et d'Asbestos.

Q : Est-ce que vous pensez que Marchand, du fait de cette influence, a joué pour que la Fédération des mines ne prenne pas position dans le débat ?

AR : Je pense que c'est plutôt le bureau de la direction de la Fédération qui a décidé et suivi la tendance de Marchand en ne se prononçant pas, ni dans un sens ni dans l'autre.

Q : Dites-moi, on m'a dit, sans pouvoir me préciser les dates, qu'à un moment donné, Marchand aurait été au bord de la démission du fait de conflits que je n'ai pas pu identifier avec Picard. Est-ce que vous pourriez me confirmer ça ?

AR : Oui, c'est arrivé à une ou deux reprises que Marchand dise vouloir s'en aller, mais je ne croyais pas vraiment qu'il partirait.

Q : Et c'était sur des problèmes précis ?

AR : C'était sur des problèmes précis, principalement des problèmes d'administration courante. Il n'y avait pas d'opposition idéologique, comme je vous disais tout à l'heure. Je crois que Marchand, dans son fort intérieur, était opposé à la fusion.

Q : Mais il a suivi ?

Roy : Il a suivi. C'est-à-dire qu'il n'a pas fait d'opposition formelle.

Q : Il a suivi tranquillement.

AR : Tranquillement, dans les débats à la CSN, s'en être tout à fait neutre. Il faisait mine de favoriser la fusion, de s'engager dans des pourparlers de fusion, sans en être convaincu du tout. Il m'a déjà dit, alors que nous discutons d'affaires, qu'il ne croyait pas du tout à la fusion, qu'il ne croyait pas que c'était une chose possible.

Q : Dès le départ ?

AR : Dès le départ.

Q : Est-ce que vous pouvez me parler d'une réunion qui aurait eu lieu à Saint-Sauveur, lors d'un congrès de la CTCC ? Un certain nombre de fédérations, en dehors du congrès, qui auraient ... ?

AR : Non, je ne sais pas.

Q : C'est René Bélanger qui m'a parlé de ça. Lorsque la CTCC a mis sur le plancher du congrès la discussion d'une résolution proposant la fusion, un certain nombre de fédérations de délégués se seraient retrouvées pour essayer de voir comment s'opposer à cette résolution.

AR : La seule réunion que je connais à ce sujet est une réunion qui aurait eu lieu ici à Québec.

Q : Oui, c'est ça.

AR : Ça, je me souviens de cette réunion-là, d'un groupe. Elle a eu lieu un soir. Des personnes, des délégués au congrès, qui étaient opposés à la fusion et qui s'étaient réunis. Je crois que c'était en 57 ou en 58. Non, c'était en 57; ça ne peut pas être en 58 parce que le

congrès de 58 avait eu lieu à Montréal.

Q : D'accord, c'est le congrès de Québec. C'est bien à Québec que ça s'est passé ? Je vais retrouver la date. Alors, cette réunion avait été convoquée par qui et quel était l'ordre du jour, qu'est-ce qui a été discuté à cette réunion ?

AR : Il n'a été discuté que d'une manière informelle de la manière de bloquer, au congrès, une résolution, une motion qui était favorable à la fusion. Et puis effectivement, je me souviens l'avoir bloqué par une proposition dilatoire, ou de remise à plus tard ou de formation de comités ou quelque chose comme ça. Vous allez trouver ça dans les procès verbaux.

Q : Est-ce que ça veut dire que vous aviez cherché (quand je dis vous, je parle des gens qui étaient opposés à la fusion) à remettre à plus tard la discussion, à ne pas affronter le problème de face et afin d'éviter une épreuve de force en congrès. Est-ce que vous avez plutôt cherché à gagner du temps ?

AR : On cherchait à gagner du temps.

Q : Parce que vous pensiez que dans deux ou trois ans l'affaire disparaîtrait ?

AR : Moi, j'avais accepté de faire partie du comité de négociation entre les deux groupes.

Q : Pourquoi ?

AR : Parce que j'avais la conviction personnelle que ça ne pouvait pas fonctionner.

Q : En fait, vous avez accepté de participer à ce comité en vous disant : «là au moins je pourrai voir se qui se passe et je pourrai bloquer plus facilement».

AR : Ce qui c'est passé, c'est que, à ma connaissance, j'ai participé à deux réunions du co-

mité seulement et ça n'a progressé pas du tout. C'était remis de 6 mois en 6 mois.

Q : Mais est-ce que vous avez accepté de participer avec le projet déterminé d'essayer de faire que ça ne marche pas ?

AR : C'est-à-dire non pas que ça ne marche pas, qu'il y ait une scission entre les deux, mais bien que les structures de la CSN puissent être protégées, sauvegardées. Et puis, il s'est passé toute sorte de chose, à un moment donné (ça c'est assez drôle, je ne sais pas si quelqu'un vous a déjà donné ce renseignement là-dessus), il y a un syndicat américain, le Syndicat des teamsters, des routiers, qui a même fait, par-dessus tout les autres, une proposition de prendre la CSN, globalement.

Q : À quel moment ?

AR : Ça c'est passé autour de 1958-59, peut-être 57.

Q : Je ne comprends pas bien la signification de ceci.

AR : Vous connaissez la structure des syndicats américains ?

Q : Oui, je pense.

AR : Vous avez le syndicat de la métallurgie et ainsi de suite... Parmi ces syndicats, il y a le Syndicat des teamsters. Or, le président du Syndicat des teamsters a communiqué avec Picard pour proposer à la CTCC d'intégrer les rangs du Syndicat des teamsters, qui non seulement recrutait des camionneurs mais aussi des gens appartenant à toute sorte de métiers ou de professions.

Q : Qu'est-ce qui serait arrivé des structures de la CTCC ?

AR : Ce syndicat-là, d'après ce que j'ai su, aurait intégré la CTCC dans son ensemble, ne

dérangeant rien. Seulement, elle allait demander à la CTCC de fournir un per capita.

Q : Et ainsi la CTCC aurait été affiliée au CTC, au CIO ?

AR : Non, même pas, parce qu'à ce moment-là, le Syndicat des teamsters ne faisait pas partie de la Fédération américaine du travail et du Congrès CIO.

Q : Le Syndicat des teamsters n'était pas affilié à la AFL-CIO à ce moment-là? Alors comment ça s'est passé cette offre ? Est-ce que ça provoqué beaucoup d'amusement ?

AR : Ça provoqué de l'amusement, tout simplement. En somme, en même temps qu'il offrait la fusion, ils offraient des traitements, des salaires aux permanents assez importants... En somme, ça n'a pas été étudié, mais l'offre a été réellement faite.

Q : Pouvez-vous me parler un petit peu de ces rencontres avec les comités d'unité du CTC. D'abord qu'elle était l'ambiance ? Est-ce que c'était long ? Est-ce que c'était chaleureux ?

AR : C'étaient des rencontres assez froides.

Q : Est-ce que vous aviez l'impression, que du côté du CTCC, il y avait une réelle volonté d'arriver à une fusion ?

AR : Je n'en suis pas convaincu.

Q : Qu'est-ce qui vous fait dire ça ?

AR : C'est que les représentants de la CTCC étaient assez réticents, c'est-à-dire qu'ils ne donnaient pas beaucoup de corde pour la négociation. C'est difficile de répondre à cette question-là parce que les débats n'ont pas progressé. C'est resté tout simplement à une entrée en matière, quelque chose de tout à fait préliminaire.

Q : Ç'a achoppé sur les questions des juridictions des différentes fédérations, des différents syndicats ?

AR : Non pas tellement, ça ne s'est même pas rendu là.

Q : Vous n'en êtes même pas rendu là ? Ceci n'a même pas été discuté ?

AR : Ceci n'a même pas été discuté, du moins pas en détail.

Q : Pendant que vous y étiez ? Vous avez assisté à deux trois réunions ?

AR : J'ai assisté à deux ou trois réunions seulement. Des réunions qui étaient assez courtes, d'ailleurs. Ça pouvait durer une heure, une heure et quart, une heure et demi.

Q : Oui, c'était vraiment des entrevues rapides. Prononcer quelques grands principes, et c'en est resté là ?

AR : Du côté du Congrès du travail du Canada, c'était Jodoin qui représentait généralement le Congrès, avec un autre représentant, vice-président probablement, et qui lui représentait le groupe anglais. Il y a tout un aspect dans ce débat-là parmi l'opposition à la fusion, à l'affiliation, qui était lié à un problème de langue, à un problème nationaliste aussi. Un problème nationaliste qui a compté pour beaucoup là-dedans. C'est que, sans l'exprimer d'une façon claire, d'une façon nette, les opposants à la fusion étaient de tendance plutôt nationaliste et ils voyaient un danger du côté de la protection des droits, des avantages des Canadiens français. Même si à ce moment-là le débat sur l'indépendance du Québec n'existait pas, le mouvement nationaliste existait quand même.

Q : Est-ce que vous avez une opinion sur les raisons de la volonté de la Fédération de la métallurgie d'arriver à une fusion rapide ?

AR : Je pense que la volonté de la Fédération de la métallurgie, du moins de ses chefs, était la suivante. Comme je vous disais tout à l'heure, (parmi) les syndicats qui appartenaient à la Fédération des unions industrielles, du côté des unions internationales, il y avait la métallurgie entre autres. Or, il y a eu en 1957 une grève à Arvida, et si je me souviens bien, cette année-là, les Métallurgistes unis d'Amérique avaient prêté un montant assez considérable à la Fédération de la métallurgie. Et puis les rencontres étaient assez fréquentes à ce moment-là entre les représentants des syndicats de la métallurgie et les représentants des unions des Métallurgistes unis d'Amérique.

Q : Est-ce que vous pouvez me dire si les militants s'intéressaient beaucoup à ce problème, s'il y avait beaucoup de discussions à ce sujet dans les assemblées ?

AR : Non. Dans les assemblées, ça n'a pas été discuté. C'était un débat qui était au niveau, je ne dirais pas uniquement des permanents, mais au niveau des personnes très engagées dans la CSN. Et c'est peut-être la raison pour laquelle le mouvement d'opposition à la fusion était plus fort.

Q : Parce que rien ne descendait ou ne remontait de la base ?

AR : Non. D'abord, c'est un mouvement qui n'est pas parti de la base. C'est que la CSN connaissait à ce moment-là des difficultés internes, des difficultés avec le gouvernement, des difficultés aussi de recrutement syndical, peut-être aussi des frictions à l'intérieur même de la CSN. C'est un groupe de militants très engagés qui a pris l'initiative de parler de fusion et d'aller de ce côté-là. Parce que c'est peut-être intéressant de savoir, c'est mon impression en tout cas, que les unions internationales n'ont pas fait de pression ou de démarches pour venir chercher la CSN. C'est une des raisons pour lesquelles les débats lors des

rencontres des comités ne progressaient pas beaucoup et puis on ne voyait pas où ça finirait.

Q : D'où venait cette impulsion pour la fusion ? Il y avait des gens comme Gérard Picard. Quels étaient, à l'intérieur de la direction de la CTCC, les dirigeants qui étaient très engagés pour la fusion ?

AR : À Shawinigan, Maurice Vassard était un des partisans (de la fusion). Il y avait des partisans aussi du côté de la Fédération des produits chimiques. Quelques-uns d'ailleurs, comme Vassard, (d'autres dont) je ne peux pas vous dire les noms, mais que je connais très bien, sont passés comme permanents syndicaux à un syndicat affilié au Congrès du travail du Canada. Et c'étaient des types très bien. Vassard (j'ai travaillé avec lui et puis on s'entendait très bien), mais sur ce plan-là, on n'était pas du même avis.

Q : Et du côté des fédérations internationales, quelles sont les fédérations ou les individus qui ont poussé pour la fusion ?

AR : Je pense que certaines fédérations comme la métallurgie, la Fédération des Packinghouse Workers, poussaient plus pour la fusion que d'autres et j'ai toujours cherché à m'expliquer ça par le fait que ces fédérations, qui s'étaient fortement opposées au Congrès des métiers et du travail du Canada, se sentaient un peu enterrées par la puissance du Congrès du travail du Canada.

Q : Et avec l'apport de la CTCC...?

AR : L'apport de la CTCC leur aurait apporté un équilibre. Ils étaient beaucoup plus proches, beaucoup plus idéologiques aussi, beaucoup plus combattifs, beaucoup plus radicaux que la plupart des autres syndicats affiliés au Congrès des métiers et du travail du Canada.

Q : Est-ce que vous pouvez me parler de l'ac-

tion politique ? Comment s'était perçue à l'intérieur de la CTCC ? Et puis comment la FTQ, la Fédération du travail du Québec, a pu, d'un autre point de vue, arriver aux positions à laquelle elle est arrivée bien que les fédérations venant de la FUIQ étaient largement minoritaires ? Comment est-ce que vous expliquez ce retournement de situation ?

AR : Ça ce sont des faits qui sont postérieurs à mon départ.

Q : Non, un petit peu avant, dès 56, en fait 57, au moment de la fusion de la FTQ. Au moment du congrès, il y a eu la formation d'un comité d'action politique, quelque chose qui était complètement nouveau. La fédération provinciale de Provost (...) a quand même laissé ce comité se développer, et ce comité a fini par proposer la création d'un nouveau parti. Comment est-ce que vous voyez ça ?

AR : Du côté de la CSN ?

Q : Bon alors, reprenons les choses. Du côté de la CTCC d'abord. La CTCC ne faisait pas d'action politique en tant que telle...

AR : La CTCC a commencé à faire de l'action politique en 52 environ, et même en 1950 avec la grève de l'amiante et la lutte contre le projet de code du travail du gouvernement de Duplessis, sans s'engager évidemment dans une action politique directe. Je me souviens d'avoir été membre du comité d'action politique et notre travail consistait à publier, à l'occasion des campagnes électorales, des documents qui étaient distribués par les syndicats en assez gros tirage, de façon à influencer le vote contre le gouvernement du temps, le gouvernement de l'Union nationale. Mais ça n'avait pas et ça n'a jamais été jusqu'au point de dire on va former un parti politique ou on va participer à la formation d'un parti politique.

Q : Est-ce que le fait que Picard ait été à la

direction nationale du CCF posait des problèmes à l'intérieur de la CTCC ?

AR : Du CCF ?

Q : J'ai vu ça récemment, Gérard Picard a été à la direction nationale du CCF. Ça ne vous dit rien ?

AR : Du CCF ? Je ne sais pas si Picard a été la direction du CCF. Ça ne me dit rien, non.

Q : Enfin, je vais vérifier, j'ai vu ça dans...

AR : Il va falloir vérifier ça parce que là je ne suis pas sûr du tout que Gérard Picard ait été engagé dans le mouvement CCF.

Q : Ah bon? Bon d'accord je vais vérifier.

AR : Je pense qu'il y avait d'autres permanents qui étaient beaucoup plus engagés envers ce parti politique-là que Gérard Picard. Gérard Picard d'après moi est resté à l'écart de ça. Je peux me tromper, mais s'il a participé, ce n'a pas été une participation voyante. À ce moment-là, on pouvait voir des gens qui étaient à la CSN, qui étaient à la CTCC et qui pouvait s'impliquer au sein du CCF. Michel Chartrand, par exemple, qui a été candidat du CCF. Je sais qu'il a été candidat dans le comté de Chicoutimi, si je ne me trompe pas. Maintenant, cette fois-là, voyez-vous les liens avec l'appui de la Fédération de la métallurgie, parce que la grande force de la Fédération de la métallurgie était à Arvida et à Shawinigan. Cette région représentait à peu près 50% de toute la Fédération de la métallurgie.

Q : Est-ce que vous pouvez me parler un petit peu plus de ce qui se passait à Shawinigan ? Et pourquoi à Shawinigan le désir de fusion était plus grand qu'ailleurs ? Est-ce qu'il y avait une particularité précise ou non...?

AR : Pour ce qui est de la fusion, non. Maintenant, les syndicats de Shawinigan avaient la réputation à ce moment-là d'être des syndicats très radicaux. Et puis la CTCC avait à Shawinigan deux gros syndicats dans l'industrie de la pulpe et du papier. Le Conseil central de Shawinigan a fait venir Michel Chartrand, et on a décidé faire une grève dans ce coin-là. Puis la grève a été ratée complètement de sorte que la CTCC a perdu ses deux syndicats et tout ça a joué un rôle indirectement dans l'opposition, si on veut, à la fusion.

Q : Je comprends très bien. Il y a eu une grève à Shawinigan. La CTCC avait deux gros syndicats dans la pulpe et le papier; elle a perdu la grève; elle a perdu ses deux syndicats. Bon et en quoi est-ce que ça eu une influence directe à ce que Shawinigan était plutôt pour la fusion ?

AR : Ça n'a pas eu d'influence directe mais une influence indirecte dans l'opposition par exemple de la Fédération de la pulpe et de papier au projet de fusion. La Fédération de la pulpe et du papier était nettement opposée à ces grèves-là. Ces grèves ont été déclenchées à Shawinigan par le milieu de Shawinigan, le Conseil central de Shawinigan, qui avait faite venir à cette à fin-là, Michel Chartrand.

Q : En quelle année ?

AR : Ça doit être autour de 1955-56 et puis la Fédération de la pulpe et du papier, qui avait perdu à cette occasion ses deux syndicats, ne voulait plus entendre parler du groupe, des leaders ou des permanents de Shawinigan parce qu'ils l'avaient privée probablement d'un milieu à 1500 membres.

Q : Vous me parliez d'opposition province-Montréal ou en tout cas Québec-Montréal ? Est-ce que vous pouvez m'expliquer un petit peu comment ça s'est concrétisé ?

AR : M'a vous répondre par quelque chose de bien drôle. Quand les délégués de Montréal venaient pour une réunion à Québec, ils retournaient en ville, eux, après. Ça, je dis ça à la blague seulement, mais on pouvait considérer Québec comme un village. Maintenant, c'est que il y a toujours eu, et c'est quelque chose à la CTCC qui à ma connaissance a toujours existé même dans les premiers temps où je m'en occupais comme journaliste, je sentais une friction entre Québec et Montréal, d'une façon générale.

Q : Et comment vous l'expliquez ?

AR : Je ne sais pas, c'est parce que c'est un phénomène historique. Il y a une concurrence entre les deux.

Q : Mais est-ce que vous pensez que ça peut être un élément qui explique...?

AR : Est-ce que Montréal était plus évolué à ce moment-là que Québec ? Moi personnellement, je n'ai jamais senti ça. Je me suis toujours trouvé très bien à Montréal et j'avais beaucoup d'amis parmi les représentants syndicaux, mais il y avait une espèce de conflit latent qui jouait à ce moment-là, non seulement au plan de la CSN, mais il pouvait même jouer (nous avons des aumôniers dans ce temps-là dans la CTCC) au niveau des aumôniers.

Q : Est-ce que vous pouvez me dire quelles étaient les positions de l'épiscopat à ce moment-là sur ces discussions de fusion? Est-ce qu'ils ont sorti un mémoire ?

AR : À ma connaissance, l'épiscopat n'a pas pris parti, ni dans un sens ni dans l'autre, sur la question de la fusion.

Q : En 1957, la Fédération des corporations municipales et scolaires, dans une résolution, a demandé que la question soit examinée par la Commission sacerdotale et sociale. Est-ce que

vous savez s'il y a eu des suites ?

AR : Il n'a pas eu de suite à ça.

Q : Ça a resté à l'état de vœux. Et l'épiscopat ne s'en est pas mêlé?

AR : L'épiscopat ne s'est pas mêlé de ça.

Q : Même non officiellement ?

AR : Non. Je ne crois pas

Q : Vous ne vous rappelez pas de contact ?

AR : Je ne me rappelle pas de contact du tout. Le débat s'est peut-être fait à ce moment-là entre les aumôniers des différentes régions de la province; ils en ont probablement parlé ensemble. Maintenant, je ne vois pas que la Commission sacerdotales et sociales... Je pense qu'il y avait des gens au sein de l'épiscopat qui pouvaient s'intéresser au débat, comme Gérard Dion par exemple (je travaille beaucoup aujourd'hui avec l'abbé Dion). Il était peut-être en tant que participant; il n'était pas aumônier mais il était participant; il était professeur en relations industrielles...

Q : Ah, il participait à la Commission sacerdotale ?

AR : Oui, il n'était peut-être pas opposé; je ne crois pas qu'il ait été opposé à la fusion comme telle. Était-il favorable ? Ça, j'oserais pas l'affirmer non plus. C'est qu'à ce moment-là il était peut-être déjà assez sympathique aux syndicats internationaux.

Q : Est-ce que vous pensez que l'argument qui disait : «si nous sommes unis nous serons beaucoup plus forts» tombait complètement à plat, qu'il ne trouvait aucun écho à la base ?

AR : Non, c'est justement un argument qui ne prenait pas et qui n'était à peu près pas apporté non plus dans le débat. Ce qui confirme

à mon point de vue que le mouvement à l'intérieur de la CSN vers la fusion était un mouvement qui se situait à un certain niveau et qui était patronné par certains militants et par certaines fédérations, par la direction de certaines fédérations.

Q : Qu'est-ce qu'ils cherchaient, qu'est-ce que cherchaient ces directions ?

AR : Je ne sais pas, je ne l'ai jamais compris.

Q : Vous avez juste posé la question, je suppose ?

AR : Ah oui, oui.

Q : Et alors ? Quelles étaient les réponses ? Est-ce que vous avez eu l'occasion d'en discuter avec Picard ?

AR : Non pas tellement. Picard était un homme qui ne discutait pas beaucoup; il ne discutait pas de ses positions, rarement.

Q : Peut-être d'autres ? Quelqu'un comme Adrien Plourde ?

AR : Adrien Plourde, je ne me souviens pas tellement d'en avoir discuté avec lui.

Q : Avec Vassard ?

AR : Avec Vassard non plus. Quoique j'ai travaillé pendant des années avec Plourde et avec Vassard, en dehors du milieu syndical, mais on en parlait pas.

Q : En fait, vous pensez finalement que ça n'a pas abouti pour quelles raisons principalement ? Est-ce que c'était plutôt le fait que Picard soit parti ? Plutôt la réussite de la méthode, la tactique employée par les gens qui étaient contre des motions dilatoires ? Est-ce que c'était parce qu'il n'y avait aucun répondant à la base ? Est-ce que c'était parce que le CTC finale-

ment n'a pas tenu...?

AR : Le CTC n'était pas intéressé tellement et la CTCC n'était pas intéressée non plus et c'est pour ça que ça n'a pas fonctionné. Les débats sont restés tellement généraux et tellement vagues qu'on ne peut voir aujourd'hui ce que ça aurait pu rapporter à la CTCC d'être affiliée si l'on veut au CTC ? Et quels bénéfices, elle en auraient récolté au point de vue de sa force ?

Q : Dans le *Monde ouvrier*, on voit à plusieurs reprises des espèces d'appels de la FTQ pour que reprennent les négociations. Qu'est-ce que cherchait la FTQ à ce moment-là ? Éliminer un concurrent ?

AR : Toujours en se rapportant en 1956 ?

Q : Plus tard que ça, en 58, 59, quand les choses commencent à disparaître, quand les comités d'unité CTC-CTCC ne se réunissent plus, on trouve dans le *Monde ouvrier* un appel, une motion qui a été votée disant «nous faisons appel à tout le monde pour que les discussions reprennent parce qu'il faut l'unité», etc..

AR : Je ne suis pas au courant de ça.

Q : À un moment donné, je ne sais plus si c'est en 1958 ou en 59, mais on trouve dans le *Monde ouvrier* un bel appel du bureau de la FTQ, qui a pris position, qui a pris l'initiative de s'adresser à la CTCC et au CTC pour que les négociations reprennent.

AR : Est-ce que c'est après la fusion des deux fédérations provinciales ?

Q : Oui.

AR : Non, j'étais peut-être déjà parti.

Q : Ça été un coup d'épée dans l'eau mais disons que, en tout cas, on avait l'impression qu'une tendance à l'intérieur de la FTQ, de la

fédération unifiée, cherchait absolument à faire intégrer la CTCC.

Notes et références

AR : Je suppose que ce devait être la tendance des membres de l'ancienne Fédération industrielle.

Q : Oui, tout à fait. Et vous pensez que c'est la raison (que) vous m'avez donnée tout à l'heure, c'est-à-dire qu'ils espéraient se renflouer un peu avec ça ?

AR : Oui.

Q : D'accord. Bon est-ce que vous voyez autre chose qui serait important ?

AR : Sur ce plan là, je ne vois pas.

Q : Toute petite chose, est-ce que vous pensez que la déconfessionnalisation de la CTCC a quelque chose à voir avec ces pourparlers d'unité ? Est-ce que vous pensez que ça a accéléré les choses ou pas du tout ?

AR : Je ne crois pas que ça aie influencé le débat, qui d'après moi, c'est fait postérieurement à mon départ. Et je ne me souviens pas non plus que dans les débats préliminaires qui ont suivi ce problème-là, que cette question-là soit posée; je ne crois pas qu'elle est été posée.

Q : Et vous me confirmez bien que dans ces réunions des comités d'unités, vous en êtes toujours resté au niveau général et vous aviez vous l'impression que le CTC n'était pas plus près que ça d'obtenir la fusion ?

AR : La CTC n'était pas pressée à obtenir la fusion.

Gosa : D'accord, ça c'est très intéressant.

¹ L'entrevue faisait partie des sources documentaires de Marie-Agnès Gosa qui a terminé un mémoire de maîtrise sur le même sujet : *Un rendez-vous manqué : L'unité organique du mouvement ouvrier au Québec 1955-1961*, mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université de Montréal, 1985, 138p.

L'unité syndicale au Canada
**«L'argument des opposants à l'affiliation au CTC était
que la CTCC perde son caractère propre et ensuite
comme francophones notre rôle deviendrait insignifiant
dans ce grand tout nord-américain contrôlé par les
anglophones et les américains» - Jean Marchand, ancien
président de la CSN de 1961 à 1965**

Cette entrevue fut réalisée par Agnès Gosa en 1984. Jean Marchand était alors sénateur au fédéral.

Q : Quelle impression aviez-vous des fusions syndicales aux Etats-Unis et Canada ?

JM : Les deux centrales (CCT¹ et CMTC²) unissaient leur force et que cela deviendrait plus difficiles pour nous. Ça a déclenché un mouvement au moins au niveau des idées pour savoir s'il y a moyen de réaliser l'unité syndicale au Canada. Des rencontres ont eu lieu. Ça a eu un effet dépressif mais aussi l'espoir de réaliser l'unité syndicale.

Q : Dans quelle situation se situait la CTCC ? À l'offensive ou dans un moment difficile ? Y avait-il des conflits internes ? Avant même que ne commence les discussions à l'entour de la fusion ?

JM : Avec la fin de la guerre, à compter de 1945-1946 [la venue de Gérard Picard], la CTCC a eu beaucoup de problèmes, elle était très militante sans grands problèmes internes. Le seul problème qui s'est amorcé en 1946, c'était le problème de la déconfessionnalisation de la CTCC, c'est-à-dire de retirer la référence de la doctrine sociale de l'Église et éventuelle-

ment de se priver des aumôniers. Le problème ne s'est posé qu'en surface car le vrai problème est survenu 10 ans plus tard, vers 1956 [le CCT et le CMTC se fusionnent pour fonder le Congrès du travail du Canada (CTC)]. Au niveau syndicale, nous vivions une très grande unité à l'interne.

Q : quelles sont les questions que vous vous posiez personnellement au moment de la fusion ?

JM : Jusqu'à ce moment-là, il était assez facile d'obtenir des ententes avec le CCT, dirigé par Aaron Mosher³, le secrétaire était Pat Conroy⁴. Nous nous entendions bien, nous faisons des démarches et plans d'action conjoints. Lorsque le CCT s'est fusionné avec le CMTC, on perdait un allié – le CCT. Notre principal adversaire, le CMTC se retrouvait renforcé d'autant. Il fallait resserrer les rangs à l'intérieur de la CTCC et se battre davantage.

Q : Pourquoi vous perdiez un allié ? Les syndicats affiliés au CCT ont essayé de vous entraîner dans cette fusion ?

JM : La rivalité avec les unions internationale, unions surtout affiliés au CMTC, était grande. On se voyait mal dans les mêmes structures

syndicales. Quand on nous l'a proposé, nous n'avions pas d'objection en principes, les objections venaient de la base là où nos syndicats étaient en concurrence avec les syndicats de métiers.

Q : La direction de la CTCC ne pensait pas qu'il soit possible aux unions du CCT d'amener dans cette fondation d'une nouvelle centrale pan canadienne les préjugés favorables vis-à-vis de la CTCC ? Vous pensiez forcément que ça allait être les unions du CMTC qui allait devenir majoritaire ?

JM : C'est-à-dire que le CMTC était plus fort que le CCT, on savait que c'est lui qui dominerait la nouvelle centrale.

Q : Dès 1955, la CTCC répond à la fusion et envoie des représentants officiels au congrès de fondation du CTC en 1956. J'ai trouvé mais des témoins m'ont dit qu'ils n'ont jamais vu ça.

JM : Non. Je sais qu'il y en a qui sont allés, mais pas de représentants officiels de la CTCC⁵. Nous avons été invités.

Q : Vous aviez été invité, donc il y avait des représentants officiels de la CTCC

JM : Non. Ceux qui sont allés n'étaient pas mandaté par la CTCC.

Q : Qui était présent? Vous y étiez.

JM : Oui mais je ne me souviens pas des autres personnes. J'aurais cela dans mes dossiers.

Q : Qui résistait à l'affiliation au sein de la CTCC ?

JM : Les principales résistances sont venues de l'industrie de la construction. Pour une raison que la concurrence syndicale était forte. C'est la même résistance que nous avons ren-

contré de la part des syndicats de la construction lorsque nous avons voulu modifier le statut idéologique de la CTCC. Les syndicats de la construction de la CTCC devaient presque tous leur essence et leur survie à des institutions religieuses ou à l'Église. Pendant plusieurs années, dans plusieurs diocèses, les hôpitaux, les écoles étaient contrôlés par l'Église. Et celle-ci mettait comme condition dans un contrat que l'entrepreneur n'emploie que des syndiqués affiliés aux syndicats catholiques. Ces syndicats se sentaient menacés dans leur sécurité si par hasard nous déconfessionnalisions la CTCC. Leur principal adversaire était le CMTC tandis que le CCT était quasi-absent ou absent du secteur de la construction.

Il y avait la Fédération de la Métallurgie (FM) parce qu'il y avait une grosse lutte à Arvida. Le CIO avait essayé de nous déloger d'Arvida. Des animosités sont restées. À ce moment-là, la FM était opposé à l'affiliation.

Q : Dans les procès verbaux et les témoignages confirment le fait que la FM est à l'avant-garde en faveur de l'affiliation ? La première motion est venue de la FM ?

JM : Vous avez raison mais c'est venu plus tard. Au début, c'était un milieu de résistance très fort. Comme l'industrie de la pulpe et du papier en lutte constante contre l'Union internationale des travailleurs du papier (Paper makers) qui continuait à subsister malgré toutes les luttes que nous avons faits dans cette industrie. Ça a commencé en 1943 avec la grève du papier. Nous avons réussi à gagner tous les travailleurs excepté les papetiers («les faiseurs de papier»), les Papermakers qui sont restés affiliés aux unions internationales.

Adrien Plourde était président de la FM et ensuite Marcel Pepin est devenu secrétaire, de leur côté, il n'y avait pas d'objections. Ils ont été à un moment donné plutôt favorables.

La Fédération du textile était opposée tout au long du processus. Des luttes contre les UI étaient grandes mais également parmi les UI. Madeleine Parent organisait et soupçonné d'être communiste et avec Rowley. Il y avait division à l'intérieur du textile UI. Le Vêtement, plus ou moins, bien que la concurrence syndicale était forte. Le nouveau président du CTC, Claude Jodoin, venait de l'industrie du vêtement et qui a fait des luttes très dures contre nos syndicats. Il était resté beaucoup de ressentiments parmi nos membres. Les produits chimiques étaient plutôt pour.

Les mines, essentiellement l'amiant, il y avait eu la grève de 1949 et il y a eu une union sacrée des syndicats pour soutenir les mineurs. L'opposition à l'affiliation n'était pas violente. On a fait des assemblées conjointes. Il n'avait pas de rivalités.

Q : Quels étaient les arguments des gens qui étaient contre la fusion ?

JM : Parfois idéologiques : c'étaient des vieux arguments qui remontaient à une génération ou deux. Que c'était des unions neutres, américaines, etc. En se fusionnant, on serait perdu dans le grand ensemble nord-américain.

Q : Comment la question nationale se posait chez les syndicalistes au Québec à ce moment-là ?

JM : Elle se posait dans le contexte nationaliste canadiens-français. Tous les mouvements non syndicaux nationalistes appuyaient la CTCC, catholique et francophone. C'était une organisation profondément enraciné dans le milieu nationaliste. Ça se liait à la survie même de leur formule syndicale.

Q : Vous pensez que cela a joué un rôle important dans l'échec des négociations ?

JM : Oui. C'était le début d'une réaction à l'in-

térieur des Unions américaines, c'est-à-dire que au début des années 1950 il y a eu des syndicats affiliés au CMTC et à l'AFL et au CIO qui commençaient à réclamer leur indépendance. C'était le cas du textile avec Madeleine Parent et Kent Rowley. L'argument principal était que la CTCC perde son caractère propre et ensuite comme francophone, comme québécois notre rôle deviendrait insignifiant dans ce grand tout nord-américain contrôlé par les anglophones et les américains.

Q : Au congrès de 1958, le président dans son rapport explique que depuis 1955-1956 la CTCC s'est rendu compte qu'il n'était pas réaliste de former une centrale purement canadienne. Est-ce que cela veut dire qu'il y a eu des contacts avec d'autres syndicats canadiens pour former une centrale réellement canadienne sans lien avec les Etats-Unis ?

JM : Il y a eu des contacts. J'en ai eu et j'ai de la correspondance sur ce sujet, avec le syndicat des ferroviaires, l'ancien syndicat de Mosher (cheminot) en vue de la création d'une centrale authentiquement canadienne. Les unions internationales en seraient exclues à moins qu'elles acceptent de briser leurs liens avec les unions internationales (sièges sociaux aux Etats-Unis).

Q : Y a-t-il des moments où ces tentatives furent poussées plus loin à d'autres moments ?

JM : Non, je ne peux même pas dire qu'il y a eu une amorce très sérieuse de négociations.

Q : Faisiez-vous une différence entre les termes d'affiliation et de fusion ?

JM : Quand on parlait de la fusion des centrales, c'était vraiment une fusion. Il n'y aurait eu qu'une centrale syndicale à laquelle les syndicats auraient été affiliés. Il y avait les deux phénomènes en même temps : on créait une centrale unique au Canada et après cela il res-

tait les affiliations. Chaque syndicat étant libre de s'affilier ou de ne pas s'affilier.

Q : Comment vous vous êtes ralliés à la proposition de faire admettre la CTCC dans le CTC en tant qu'Union nationale ? Quel avantage cela représentait selon vous ?

JM : L'avantage : la CTCC s'est développée dans le Québec, dans le milieu canadien-français, catholique et avec l'aide des institutions catholiques, l'Église. Dès que la loi des relations ouvrières fut passée en 1944, ça changeait la situation : pourquoi ? Parce que la loi des relations ouvrières, copie du Wagner Act, prévoyait le monopole de représentation syndicale, du syndicat majoritaire. Dès qu'un syndicat devenait majoritaire dans une unité donnée, il devenait le seul représentant de l'entreprise. La grande faiblesse de la CTCC est son absence presque totale de la grande industrie à Montréal. À Montréal, il y avait beaucoup de non francophones dans les entreprises mais il nous fallait la majorité (50+1). S'il y avait par exemple 10% d'allophones, ceux-là ne venaient pas. Ils allaient vers l'autre. Nous avions un handicap au point de départ, il nous était difficile de pénétrer dans la grande industrie à Montréal. Du point de vue syndical, avoir un mouvement syndical où Montréal n'est pas représenté, ça n'avait pas de sens. On limitait la CTCC à la petite et moyenne entreprise rurale ou régionale. C'est cet argument que nous avons utilisé pour la déconfessionnalisation de la CTCC. Non seulement, il y avait le problème nationaliste, la CTCC était reconnue pour être contrôlée par des francophones, québécois. Mais il y avait aussi l'aspect religieux. Comme nous nous référons à la doctrine sociale de l'Église dans nos statuts, comment demander par exemple à un anglo-saxon luthérien d'adhérer à un syndicat qui se réfère à la doctrine sociale de l'Église catholique. Cela nous enlevait beaucoup de chance d'obtenir la majorité absolue. C'est-à-dire que nous partions avec une base de 85 ou 90 %. Bien souvent c'était

des hommes de métiers qui n'étaient pas des francophones.

Q : Quelle était la position de l'épiscopat quand les pourparlers de fusion ont commencé ?

JM : Des évêques individuellement se sont prononcés. L'épiscopat, non. Des rencontres ont eu lieu avec plusieurs évêques, notamment mon seigneur Roy de Québec qui ne s'est pas objecté en principe, mais il a voulu s'assurer qu'on le tienne au courant qu'il n'y ait pas de surprises.

Q : Était-ce un hasard si parmi les fédérations opposées à la fusion, il y avait des fédérations très catholiques ?

JM : Non ce n'était pas un hasard, c'était très lié. Comme dans l'industrie de la construction. Ce n'était pas parce que les travailleurs de la construction étaient plus catholiques que les autres, ou plus canadiens-français, c'est parce qu'ils devaient souvent leur naissance et leur maintien aux institutions religieuses, à l'épiscopat.

Q : Est-ce que le mouvement de déconfessionnalisation a été accéléré par les pourparlers de fusion ?

JM : Je ne fais aucun lien entre les deux.

Q : Parmi les gens opposés à la fusion, on trouve l'argument du caractère catholique, disant que la fusion allait lui faire perdre son caractère. Le mémoire de cinq aumôniers était opposé à la fusion et qui faisait le lien entre les deux questions.

JM : Ce mémoire appelé couramment le mémoire des anciens a eu de l'influence. Les anciens aumôniers avec Mgr Côté qui ont fait un réquisitoire contre la déconfessionnalisation et qui étaient opposés à la fusion ou à toutes formes d'ententes permanentes avec ce que l'on

appelait dans le temps les Unions neutres [les syndicats non confessionnels]. C'est cela qu'il a fallu combattre et on a finalement eu raison en 1960.

Q : La direction de la CTCC préparait-elle la discussion sur l'unité. À chaque congrès à partir de 1955, il y a des résolutions passées sur les fusions. La direction préparait-elle ses congrès en allant dans les fédérations, en faisant des tournées, en envoyant des documents, se battait-elle réellement ou ça n'arrivait en fait que pendant les congrès?

JM : Sur la fusion, ça n'arrivait que pendant les congrès. Sur la déconfessionnalisation, ce n'est pas la même chose. Picard quitte en 1958. Il ne s'est jamais commis si vous voulez au sujet de la déconfessionnalisation. Intellectuellement, je sais qu'il l'acceptait mais il était incapable de porter un jugement là-dessus. Il refusait systématiquement de s'y opposer mais aussi de l'appuyer. Ça m'embêtait beaucoup. J'étais le secrétaire général, j'étais très favorable à la déconfessionnalisation. Pourquoi Picard a adopté cette attitude ? Picard est venu au monde syndicalement par l'abbé Georges Côté à Québec. Ce dernier est allé le chercher à l'Action catholique où Picard était journaliste. Picard a toujours eu une reconnaissance marquée pour les aumôniers qu'ils l'ont aidé à devenir secrétaire général puis président de la CTCC. Lorsque est arrivé le problème de la déconfessionnalisation il était entièrement paralysé. Picard n'a jamais pris position publiquement sur ce problème bien que dans nos discussions je sais qu'il était favorable intellectuellement à la déconfessionnalisation.

Q : Si la direction de la CTCC était favorable à la fusion, pourquoi n'a-t-elle pas préparé le débat en descendant dans les fédérations ?

JM : Disons que c'était un mouvement qui était, peut-être pas superficiel, mais un peu artificiel. Cela s'est fait au niveau de la nouvelle

équipe qui s'est formé à la CTCC entre les années 1945 et 1955. Je pense que j'ai été le premier être de l'extérieur sortant des sciences sociales pour travailler à l'intérieur de la CTCC. Plus tard plusieurs autres sont venus, Marcel Pepin, Jean-Paul Geoffroy, etc. Ce n'était pas des ouvriers, sympathique au mouvement et qui avaient des idées plus avancées pour transformer les choses. La résistance venait de la base, et ce n'était pas facile. Et comme Picard prenait cette attitude de neutralité absolue, il était très difficile d'avoir des documents pour tenter de convaincre des syndicats ou des militants à la base sur la question de la fusion et de la déconfessionnalisation.

Q : Pour vous ces questions sont liées et discutées en même temps ?

JM : Elles n'étaient pas reliées mais discutées en même temps.

Q : Ce que vous m'avez expliqué à propos de l'attitude de Picard de la déconfessionnalisation vous l'expliquez de la même manière à propos des pourparlers de fusion ?

JM : Oui. C'est que Picard n'a jamais voulu s'embarquer dans ces questions là. Vous ne verrez aucun discours de Picard parler de déconfessionnalisation ou de fusion.

Q : On trouve dans les PV de congrès des déclarations de Picard abordant ouvertement et francement la question de la fusion

JM : Ça ça va dans mes documents, pas dans les documents de Picard. Parce que c'est moi qui faisais les rapports. Picard s'occupait surtout de représentation et de négociation. Il était bon négociateur et en dehors de ça disons que le travail se faisait ailleurs.

Q : Vous étiez très favorable à la fusion ?

JM : En principe, j'étais favorable à certaines

conditions évidemment. La condition fondamentale, c'était que les syndicats canadiens coupent leur lien ombilical avec l'AFL-CIO et c'était cela la difficulté.

Q : On m'a beaucoup dit que vous freiniez le mouvement vers la fusion ?

JM : Non. Mes relations étaient très très bonnes avec certains dirigeants, notamment Mosher et même avec Jodoin, je n'avais pas de difficulté. Mais moi, le problème que je voulais réglé, c'était celui de la déconfessionnalisation.

Q : Qu'est-ce qui a pu donner au protagoniste de l'époque que vous n'étiez pas si favorable que ça à la fusion ?

JM : Parce que à la base, dans l'action, vous ne pouvez pas faire plusieurs transformations profondes en même temps. Il faut les faire une à une. Je pense que la première chose c'était de réaliser la déconfessionnalisation. Et ça j'en ai parlé sûrement davantage que la fusion.

Q : Pourtant la déconfessionnalisation était incluse dans les projets d'affiliation. Donc c'était une pierre deux coups ?

JM : Automatiquement, en nous affiliant, on se déconfessionnalisait. La résistance était sur ce plan là. La principale était sur la déconfessionnalisation. C'est là où l'on a eu à lutter, à négocier et avec les aumôniers et avec les évêques.

Q : Avez-vous eu à vous battre ou à affronter même fraternellement Picard ou d'autres membres de ces comités d'unité nommés à chaque congrès ?

JM : Non

Q : C'est-à-dire qu'à l'intérieur de ces comités, les opinions convergeaient ?

JM : Les opinions convergeaient, mais seulement, en fait ça ne nous donnait pas grand-chose. C'est-à-dire que cela n'avait pas de répercussions à la base. La façon dont le mouvement syndical est structuré en Amérique du nord, la CTCC comprise, c'est le syndicat local qui obtient la reconnaissance syndicale légale. C'est la fédération professionnelle qui contrôle le fonds de grève la plupart du temps, à la CTCC c'était moins vrai – on avait le fonds de grève à la CTCC – ce sont la fédération et le syndicat qui sont les pierres d'assises de la CTCC. Alors même si dans un congrès, on voulait passer une résolution, si les syndicats étaient en désaccord, rien pouvait les lier.

Q : Si la résolution passe, c'est qu'elle est adoptée majoritairement ?

JM : Par les délégués, mais après les délégués doivent en faire rapport à leur syndicat. Et c'est le syndicat qui décide. Chaque syndicat a sa constitution en vertu de la Loi des syndicats professionnels.

Q : Quels étaient les arguments, ou plutôt la tactique des gens qui étaient contre ?

JM : Ces gens présentaient leurs opinions sur une question de principe. Certains disaient qu'il fallait que la CTCC garde son caractère confessionnel, la fusion voulait dire la disparition de la déconfessionnalisation. Il y en a d'autres c'était pour des questions nationales. La confection pouvait se présenter en congrès en disant, voilà nous avons été aidé par les autorités religieuses et que c'était un passé qu'il ne voulait pas renier.

Q : Il y aurait eu une réunion à Québec, vers 1957, en dehors des cadres du congrès de tous les personnes contre la fusion en se mettant d'accord sur une tactique à adopter de faire traîner les choses ? Aviez-vous conscience d'un front uni contre le projet ?

JM : Non, il n'y avait pas de front uni. Le problème de la fusion n'a jamais été un problème aussi aigu que le problème de la déconfessionnalisation. La fusion fut toujours marginale par rapport à l'autre question.

Q : Au congrès de 1956, il avait été décidé de la tenue d'un congrès spécial sur l'unité pour mi-juin 1957 au plus tard. Qui avait présenté cette proposition ? Vous vous en souvenez ?

JM : Non

Q : Que s'est-il passé pour que le congrès n'ait pas eu lieu ?

Non. C'est resté lettre morte. J'aurais cela dans mes notes. On n'a pas jugé que les circonstances n'étaient pas favorables à un congrès sur l'unité.

À ce même congrès en 1956, il est évoqué le dilemme dans lequel se retrouverait les permanents pour voter à propos des résolutions ?

L'attitude des permanents a toujours été un peu différente de celle des syndicats. Ça ne fait pas beaucoup d'années que la CTCC peut produire ces propres cadres. Jusqu'en 1955, la plupart des cadres de la CTCC, quand je parle des cadres il s'agit des permanents, venaient de l'extérieur du mouvement syndical. Qui n'avait pas, habituellement, la même attitude des syndicats ou des ouvriers de la base. Par exemple, si je prends l'exemple d'un bonhomme comme Pierre Vadeboncoeur, il était plutôt un poète et un intellectuel qu'un syndicaliste. Qui est venu au syndicalisme quand il était avocat. On ne peut pas dire qu'il représentait les travailleurs. Et que les travailleurs n'acceptaient pas non plus que PV les représentent. Et pourtant il faisait des discours et écrivait des articles.

Notes et références

¹ Le Congrès canadien du travail (CCT) est une centrale pan canadienne qui regroupe les syndicats industriels. Au Québec, jusqu'en 1955, le CCT possède un bureau régional. Par la suite, la centrale sera représentée par la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ).

² Le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) est une centrale pan canadienne qui regroupe les syndicats de métiers. Dès 1937, le CMTC sera représenté par la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ).

³ Aaron Mosher a dirigé à partir de 1927 les destinées du nouveau Congrès Pan-canadien du travail jusqu'en 1940. Cette même année, le Congrès canadien du travail (CCT) est fondé et Mosher en conserve la présidence jusqu'en 1956.

⁴ Patrick Conroy est un membre fondateur du Congrès canadien du travail (CCT), secrétaire-trésorier de 1941 à 1951, membre du conseil exécutif de la Fédération syndicale mondiale de 1945 à 1949 et membre du conseil exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) en 1949-1951. En 1952, il fut attaché du travail à l'ambassade canadienne à Washington.

⁵ Maurice Vassart des produits chimiques (CTCC), Ted Payne de la métallurgie (CTCC) et Yvan Legault du comité d'unité de la CTCC sont présents à titre d'observateurs.

Desilets, Christian ; Ledoux, Denis, *Histoire des normes du travail au Québec de 1885 à 2005. De l'Acte des manufactures à la Loi sur les normes du travail*, Québec, Les Publications du Québec, 2006, 319 pages.

Jean-Claude Dionne



Les Publications du Québec nous présente un autre magnifique livre que les lecteurs apprécieront particulièrement pour sa couverture attrayante et le texte imprimé sur papier glacé. Une mise en page moderne et soignée facilite la lecture des cinq chapitres dont le contenu est dense et riche d'informations sur l'évolution des normes du travail au Québec depuis 120 ans.

Le choix fait par les auteurs d'illustrer l'ouvrage de photographies, de dessins, d'extraits de journaux, de rapports et de jurisprudence est fort judicieux et permet au lecteur peu familier avec ces aspects historiques de mieux saisir le contexte social de l'époque. Toutefois, si l'iconographie du premier chapitre est riche et diversifiée, elle est limitée au deuxième chapitre et presque inexistante pour les autres. À notre avis, cela rompt le rythme entre les chapitres et les auteurs auraient du insérer des photographies de milieux de travail au cours des diverses époques afin que les lecteurs puissent voir l'évolution dans le temps de ces milieux et également constater leur diversification au cours de cette longue période. À titre d'exemple, nous soulignons le travail des adolescents dans la restauration rapide, les commerces et les services.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres correspondant à des périodes associées aux cinq grandes lois qui ont encadré les normes du travail de 1885 à 2005 : l'Acte des manu-

factures (1885-1918), la Loi du salaire minimum des femmes (1919-1937), la Loi des salaires raisonnables (1937-1940), la Loi du salaire minimum (1940-1980) et la Loi sur les normes du travail (1980-2005). L'introduction du livre résume très bien ce qui caractérise les cinq périodes en ce qui a trait à la portée de ces lois et aux diverses dispositions traitant des normes du travail.

Au premier chapitre, les auteurs, s'appuyant principalement sur quelques sources dont les livres de Jean De Bonville, de Paul-André Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, du Collectif CLIO, de Fernand Harvey ainsi que des rapports annuels des inspecteurs des manufactures, dressent un portrait des conditions socio-économiques, des conditions de travail, des enjeux politiques de l'Acte des manufactures de 1885, des réactions des ouvriers et des patrons, de l'évolution des lois du travail de 1885 à 1918 et de l'évolution de l'inspection. Le chapitre se termine par un bilan de la période. Certaines affirmations nous laissent perplexes et, à notre avis, ne sont pas fondées. Ainsi, à la page 21 on peut lire : «Nombre de victimes ont péri dans un incendie parce que tout le monde se pressait sur la porte ou parce que le contremaître ne pouvait l'atteindre avec sa clé.» Dans notre mémoire sur les accidents mortels en milieux de travail dans le district judiciaire de Montréal entre 1893 et 1930, nous avons relevé six cas d'incendie et

aucun ne correspond à cette description. À la page 49, il est écrit : «À l'occasion de ces poursuites, les cours étaient bondées d'écloués et d'infirmités, victimes d'accidents du travail qui suivaient avec intérêt le déroulement du procès afin de savoir s'ils pouvaient avoir une chance, eux aussi, de gagner leur cause.» Cette affirmation mérite d'être appuyée par une ou quelques sources. Les auteurs décrivent très bien tous les enjeux associés aux pouvoirs constitutionnels qui ont ralenti l'adoption des premières lois touchant les milieux de travail. Cependant, nous croyons qu'il aurait été également important de situer tout ce processus dans le contexte de l'idéologie libérale de l'époque fort bien analysée par Fernande Roy.

Le deuxième chapitre traite du salaire minimum des femmes dont la loi constitutive de 1919 vient compléter la loi des établissements industriels et commerciaux qui ne fixe que la durée du travail des femmes et des enfants. Le gouvernement confie l'administration de cette nouvelle loi à une commission qui ne voit le jour qu'en 1925, soit l'année de la nomination des commissaires par le gouvernement. Les auteurs divisent le chapitre en trois périodes : la politique de l'autruche (1919-1925) – prudence du gouvernement, conflits de compétence avec le gouvernement fédéral, lutte commerciale entre les provinces –, les années folles (1925-1930) – mise sur pied de la Commission, prudence, interventions incitatives plutôt que coercitives, ordonnances qui ne bousculent pas financièrement les entreprises, multiplicité des taux, peu ou pas de gains pour les travailleuses – et les années de crise (1930-1937) – augmentation des plaintes et des infractions, critiques des syndicats, mise sur pied d'un service d'inspection, poursuites des contrevenants, réglementation, augmentation des taux, multiplication des ordonnances, rigueur administrative déficiente.

Les auteurs consacrent le chapitre trois à la période de 1937 à 1940 au cours de laquelle le gouvernement dirigé par Maurice

Duplessis sera remplacé par celui d'Adélard Godbout. En janvier 1937, le Conseil privé de Londres déclare *ultra vires* la Loi fédérale du salaire minimum adoptée en 1935. Fort de cette décision, Duplessis fait adopter deux lois : la loi relative aux salaires ouvriers (*bill 19*) et la Loi des salaires raisonnables (*bill 20*) qui abrogeait et remplaçait la loi du salaire minimum des femmes. Le *bill 20* couvrait l'ensemble des travailleurs et travailleuses qui n'étaient pas couverts par un décret ou par une autre loi. Les auteurs présentent les divers aspects de cette loi tel : le champ d'application, les responsables de son application (les comités de conciliation, l'office des salaires raisonnables) les infractions, les recours et les peines, les réactions patronales et syndicales. Ils consacrent plusieurs pages à l'Office des salaires raisonnables en donnant plusieurs informations sur le personnel, les procédures administratives, les politiques d'intervention (basées sur la conciliation), en présentant un tableau des nombreuses ordonnances émises par l'Office de 1937 à 1939, en détaillant l'ordonnance générale (no.4) de 1937 et en soulignant l'ingérence politique et patronale auprès de l'Office. Ils poursuivent en analysant l'évolution de la loi, les tergiversations politiques, les tracasseries administratives et finalement les critiques des dirigeants patronaux et syndicaux. Suite à l'élection du gouvernement Godbout, la réorganisation de l'Office n'est pas aussi drastique qu'en 1937 (remplacement de tout le personnel) et le règlement sur le prélèvement est adopté. Il est fixé à 1/3 de 1% payé par 20 000 employeurs du Québec. L'année 1940 est marquée par la création du Conseil supérieur du travail et par l'abolition de l'office du salaire raisonnable qui est remplacé par la Commission du salaire minimum.

Le chapitre quatre couvre une très longue période qui s'étale de 1940 à 1980 et débute par la sanction, le 22 juin 1940, de la Loi du salaire minimum dont la mise en vigueur prend effet le 18 septembre. Cette loi s'appli-

que à tous les salariés du Québec qui travaillent chez l'employeur ou à domicile et ses dispositions sont d'ordre public. Les auteurs décrivent le champ d'application de la loi, les responsables de l'application (dont les conférences conjointes et les bureaux de conciliation), la Commission du salaire minimum, les infractions, les recours et les peines. Ils nous renseignent sur l'évolution législative qui se termine le 15 février 1979 par l'adoption de la Loi modifiant le salaire minimum. Par la suite, ils font l'historique fort développé (16 pages) de l'évolution des ordonnances en expliquant de façon chronologique les modifications apportées et en traitant de nombreux aspects incluant les exploitations forestières, le salaire minimum, la période de repos, la semaine normale, les vacances, les jours fériés, les handicapés et le prélèvement. La multiplication des mandats de la Commission que les auteurs développent comprend : l'agent du gouvernement fédéral, le Service de conciliation et d'arbitrage, la Commission des relations ouvrières, le Service des timbres de congés payés (pour les travailleurs de la construction), le travail des adolescents, la discrimination dans l'emploi, la loi des justes salaires, les heures d'ouverture (s'appliquant aux établissements commerciaux), l'industrie de la construction, le secteur de l'alimentation (à partir de novembre 1972). Avant de terminer par le bilan de la période, les auteurs nous dressent en 22 pages l'évolution de la Commission. Ils passent en revue de nombreux aspects en fournissant des détails forts pertinents. Ainsi, ils nous renseignent sur les effectifs, sur l'organisation et le personnel, sur la crèche (surnom donné à la Commission puisque le gouvernement donnait des postes à des gens qui avaient mérité une faveur et non pour leur compétence), sur la poigne de Duplessis, sur les premières tentatives de redressement, sur la tutelle financière, sur les années Lesage incluant l'étude des services administratifs de la Commission par la firme Woods, Gordon & Cie et l'apport du Syndicat des fonctionnaires

provinciaux dans la réforme de la Commission. Les lacunes administratives perdurent au-delà des années 70 et le climat est tendu entre le ministre du Travail Jean Cournoyer et la présidente de la Commission Claire Kirland-Casgrain. La volonté gouvernementale d'assainir la Commission se manifeste par les mandats d'étude confiés à la firme Mineau et Allard (1974), à Claude Castonguay qui remet son rapport en mars 1975 et à Pierre Fortin dont le rapport est déposé en juin 1978.

Au dernier chapitre, les auteurs développent l'historique de la Loi sur les normes du travail qui est entrée en vigueur le 16 avril 1980. Les nombreux aspects retenus couvrent 85 pages. La quantité des informations qui s'y retrouvent est impressionnante. En plus des éléments habituels (champ d'application, les responsables de l'application, les réactions patronales et syndicales, les recours, les infractions et les peines), le cœur du chapitre porte sur les normes du travail (le salaire, la durée du travail, les jours fériés, chômeurs et payés, les congés annuels payés, les repos et les congés divers, le préavis et le certificat de travail, la retraite, les autres normes du travail, les travail des enfants, les disparités de traitement, les normes de travail dans l'industrie du vêtement, l'avis de licenciement collectif, le harcèlement psychologique). Pour les normes concernant le travail des enfants et celles dans l'industrie du vêtement, les auteurs les situent dans une rétrospective historique très intéressante ce qui facilite la lecture pour des lecteurs peu ou pas familiers avec le domaine des normes du travail. La dernière partie du chapitre est consacrée à l'évolution de la Commission des normes du travail de 1980 à 2005.

L'ouvrage de Christian Desilets et de Denis Ledoux se range dans la catégorie des livres de référence que l'on s'attend à retrouver dans les bibliothèques universitaires mais également dans des organisations patronales, syndicales et de défense des travailleurs et travailleuses non syndiqués. La densité des infor-

mations qui s'y retrouvent impose au lecteur non spécialisé dans ce domaine un rythme de lecture plus lent. À titre de suggestion, il serait intéressant de retrouver aux annexes des tableaux concernant le nombre de travailleurs et de travailleuses protégés dans les divers secteurs d'activité économique au cours de ces 120 années. Évidemment, l'élaboration de ce type de tableaux demande des recherches beaucoup plus étendues et nécessite l'expertise des historiens et des statisticiens.

